

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

---

TOME CVII - Année 1980

2<sup>e</sup> LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA  
19, rue Lafayette

## SOMMAIRE DE LA 2<sup>e</sup> LIVRAISON

---

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Avril 1980 .....	73
Mai 1980 .....	75
Juin 1980 .....	78
Thèses d'autrefois aux Archives de la Dordogne (Alberte SADOUILLET-PERRIN) .....	81
De quelques migrants périgourdiens à Nantes au XVIII <sup>e</sup> siècle (Philippe-Jean HESSE) .....	98
Fosses et puits de Petit-Bersac (Jean PICHARDIE) .....	101
L'église de Saint-Avit-Sénieur a-t-elle eu des coupoles ? (Jean SECRET et Paul FITTE) .....	139

### VARIA

Une nouvelle hache perforée découverte à Tamniès (Jean-Michel MORMONE) .....	148
La Bibliothèque-Musée de Périgueux et les monographies Raguenet (Michel SOUBEYRAN) .....	151

---

---

## Payez vos cotisations 1980

(NOUVEAUX TARIFS)

C.C.P. de la Société : Limoges 281.70 W

Titulaires :

France et Outre-Mer .....	50 F
Etranger .....	55 F

Abonnés :

Particuliers .....	55 F
Collectivités .....	60 F

Les cotisations ou abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et sont valables jusqu'au 31 décembre suivant.

---

---

Le Directeur : N. BECQUART.

Imprimerie JOUCLA, Périgueux.

Commission Paritaire N° 28.942

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 1980.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 46.

FÉLICITATIONS. — M<sup>lle</sup> Isabelle Rooryck, à l'occasion de son mariage.

REMERCIEMENTS. — M. et M<sup>me</sup> Gérard Duhamel.

ENTREES D'OUVRAGES. — Roland Landry, *Le général Michel Beaupuy nous revient* (Mussidan, Impr. mussidanaise, 1980); hommage de l'auteur.

Armand Durlewanger, *Le château de Monbazillac* (Colmar, Impr. S.A.E.P., 1980); offert par M. Secret.

N° 185, mars 1980, de la revue A.B.C. où figure une présentation du livre sur Sem récemment édité par Pierre Fanlac; également offert par M. Secret.

*Guide de l'art et de la nature. Dordogne* (Paris, Berger-Levrault, 1979); don de M. Becquart, qui souligne la bonne tenue de cette brochure, réalisée pour la Banque nationale de Paris par notre Président.

Jean-Claude Lachaux, *Théâtres et amphithéâtres d'Afrique proconsulaire* (la Calade, Edisud, s.d.); offert par M. Jean-Louis Galet, qui joint à son envoi trois pages photocopées sur Périgueux extraites du livre de Luigi Dodi, *Citta romana delle Gellie e del Reno* (Milan, 1979).

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans les *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, t. IV (1979), un excellent article de F.-G. Pariset sur Elie Faure, dans *Lo Bornat*, n° 1 de 1980, un rappel de la carrière de notre distingué collègue, le maître Halbout du Tanney.

Le *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. C, 4<sup>e</sup> fasc. 1979, publie un texte d'Anne-Marie Pecheur sur la peinture murale en Quercy à la fin du Moyen Age. Cet auteur signale à Saint-Firmin de Francoulès une scène de l'Annonciation qui ressemble dans les détails à celle de Cadouin.

*Spéleo-Dordogne*, bulletin n° 69 (1978), donne des articles de B. et G. Delluc sur le roc de Tayac et de Jean-Pierre Bitard sur le plan de la grotte de Miremont.

COMMUNICATIONS. — M. le Président signale deux découvertes qui viennent d'être faites à Périgueux à l'occasion des travaux en cours : deux fosses remplies d'ossements aux abords de la cathédrale, ces restes provenant sans aucun doute de l'ancien cimetière du Greffe, et un dallage gallo-romain dans le secteur de Vésone. Ces vestiges, trouvés sur le chantier municipal de construction d'une école maternelle, correspondent vraisemblablement aux limites du forum non fouillées par Durand.

M. Becquart a relevé dans le catalogue n° 247 de la Librairie de l'Abbaye, à Paris, trois pièces relatives au Périgord : une lettre autographe de Léon Bloy, 1899 (n° 35, prix : 1.200 F); une lettre de Louis d'Estissac à son oncle Charles Chabot, 1536 (n° 90, 560 F); un dossier sur Albert Pestour (n° 219, 190 F).

M. Yves Guéna, maire de Périgueux, a pris connaissance du vœu émis par notre

compagnie lors de la précédente séance à propos de la dénomination de la place du Thouin et veillera à ce qu'elle apparaisse seule dans les actes officiels.

Le Secrétaire général a noté dans les *Annales du Midi*, t. 91 (1979), n° 144, un court article de notre collègue M. Guy Mandon sur les séminaires du diocèse de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il signale d'autre part une importante thèse de géographie soutenue à Bordeaux-III en 1980 : il s'agit d'un travail de Jean-Pierre Marchand, *Les pays du Périgord noir, essai sur la dynamique des paysages*, qui étudie d'après 75 stations les différents géosystèmes du Sarladais (interfluves siliceux, plateaux calcaires ou talwegs) et renseigne abondamment sur la flore et la végétation.

M. Guy Penaud fait circuler des photographies de l'étrier fabriqué spécialement pour Daumesnil (voir le *Bulletin* de 1979, p. 260); il montre également, à propos des canons de Périgueux, une gravure de 1600 et un dessin de 1893 qui permettent d'imaginer comment se présentaient les pièces d'artillerie sur leur affût. Notre collègue évoque encore la « Périgourdine », danse aujourd'hui bien oubliée, mais qui connut une grande vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle; il rappelle que, grâce à Verdi qui l'utilisa dans le pas des danseurs espagnols de la *Traviata*, elle demeure, sous cette forme, assurée de l'immortalité.

M. Hugues Chevalier a rédigé pour notre *Bulletin* deux communications qui portent, l'une sur un censier inédit de la Tour-Blanche du XII<sup>e</sup> siècle, l'autre sur les anciens châteaux de Bourdelle.

M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin a étudié quelques thèses imprimées du XVIII<sup>e</sup> siècle conservées aux Archives de la Dordogne. Elle souligne leur intérêt pour l'histoire de l'enseignement mais aussi pour l'histoire de l'art, car beaucoup d'entre elles sont magnifiquement ornées de gravures et de reproductions de tableaux de maîtres. On trouvera le texte de cet exposé dans une prochaine livraison du *Bulletin*.

M. Secondat commente la découverte, en août 1979, de cinq tombes creusées dans le roc à la Roque-Saint-Christophe. On a trouvé dans l'une d'elles trois pièces de monnaie, dont un denier blanc du monnayage d'Angoulême émis par le comte Guillaume Taillefer III au XII<sup>e</sup> siècle. M<sup>me</sup> Roussot-Larroque signale qu'aux environs de 1850 on avait déjà trouvé à la Roque-Saint-Christophe une monnaie mérovingienne.

M. Secret évoque la poursuite des travaux à Saint-Avit-Sénieur et pose la question des coupôles. Si l'on est sûr que les pendentifs ont été construits, on n'a pas encore la preuve absolue de l'existence des calottes.

M. le Dr Delluc signale dans le mensuel *La Recherche*, n° 110 d'avril 1980, une présentation de Lascaux par Arlette Leroi-Gourhan. Toujours à propos de Lascaux, il explique à l'aide de diapositives comment il a tenté de faire le montage photographique d'un bloc peint détaché de la salle des taureaux : cette reconstitution permet de faire place à une tête de boviné.

Dans un registre tout différent, M. Delluc donne lecture de quelques textes de Bugeaud peu connus : il cite notamment des propos sur la pêche à la baleine et l'huile de colza (1834), ainsi qu'une proclamation lancée en 1848 et des jugements sur Louis-Napoléon, auquel le maréchal se rallia par raison.

M. Lagrange annonce que le Musée du Périgord prépare pour le mois d'août une exposition sur Sem, à l'occasion des journées de Périgueux. Il évoque le départ du préfet Romieu en 1843 et son remplacement par Combret de Marcillac, qui devait mieux réussir comme maire de Périgueux qu'à la tête du département.

M. le Président poursuit ses recherches sur la maison de la Miséricorde à Périgueux, qui devait se trouver à l'actuel n° 7 de la rue du même nom (voir le *Bulletin* de 1898, p. 348), mais il ignore où se situait la Grande Miséricorde, que Crédot mentionne rue du Plantier. M. Bélingard apporte des précisions sur l'école de la Miséricorde, qui a été fondée vers 1830 et fut longtemps gérée par les sœurs de Nevers.

M. Claude Lacombe rend compte de la 45<sup>e</sup> réunion de notre Groupe de recherche qui s'est tenue le 28 mars. On y a mis au point la visite du Périgueux antique par l'Association des archéologues d'Aquitaine, prévue pour le lendemain 29, puis M.

Lacombe a présenté des diapositives sur divers sujets : systèmes de fortifications en terre dont le château de Fréteval, donjon et château de Salignac, exposition « Vésone, cité bimillénaire ».

Enfin, M. Lacombe montre des diapositives sur le cluzeau de Lisle, où l'on a découvert des fragments de céramique, ainsi que sur des objets provenant du site de Castel-réal : vase trouvé dans une sépulture, probablement de l'époque mérovingienne décadente, et morceau de panse avec décor à molette.

*ADMISSIONS.* — M. et M<sup>me</sup> Frédéric GONTIER, 13, rue Brézin, 75014 Paris; présentés par MM. Gautier et Leroy-Devos;

M. Jean SAJUST de BERGUES, château de Lortal, Manaurie; présenté par MM. Aublant et Becquart;

M. Jean-François BARGÈS, Saint-Astier; présenté par les mêmes;

M. Bernard NORVAZ, la Guirmandie, la Douze; présenté par les mêmes;

M. Jean-Xavier CONTOU, les Rosiers, Quint par Ba'ma (Haute-Garonne); en remplacement de M. Roger Contou;

M. le Docteur Armand SIBONI, 7, rue du Parc, Périgueux; présenté par MM. Delluc et Lagrange;

M<sup>me</sup> Raymond LASAYGUES, 7, boulevard de Vésone, Périgueux; présentée par M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin et M. Lagrange;

M<sup>me</sup> Claudine GERBEAU, le Breuil, Champcevinel; présentée par MM. Lagrange et Secondat;

M. Gonzague DELADERRIÈRE, Lussac, Saint-Cyprien; présenté par M. et M<sup>me</sup> Claude Lacombe;

M. Claude CHEVALIER, Badefols-d'Ans; présenté par MM. Aublant et Becquart;

M. Michel BARDO, 7, rue Marcel-Lavignac, Périgueux; présenté par MM. Delluc et Lagrange;

M<sup>me</sup> Yvonne GUICHARD, 24, rue Font-Laurière, Périgueux; présentée par MM. Aublant et Becquart;

M<sup>me</sup> Catherine SALIÈGE, 9, rue Siegfried, Périgueux; présentée par les mêmes; sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président.*

J. SECRET.

---

SEANCE DU MERCREDI 7 MAI 1980.

*Présidence de M. Jean SECRET, Président.*

Présents : 39. — Excusés : 3.

*FELICITATIONS.* — M. Jean-Philippe Rigaud, nommé directeur du Centre national de préhistoire.

*REMERCIEMENTS.* — M<sup>me</sup> Lasaygues, M. et M<sup>me</sup> Jacques Castanier, MM. Michel Bardo, Jean Sajust de Bergues et le D<sup>r</sup> Armand Siboni, M. et M<sup>me</sup> Frédéric Gontier, qui envoient une pièce en vers se terminant ainsi :

« Tout s'oublie et où puis-je, pour chanter mon village,  
A présent, être mieux que dans votre assemblée ? ».

**ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — Dix tirés à part offerts par leur auteur, M<sup>me</sup> Julia Roussot-Larroque : *Céramique du Néolithique et de l'Age du Bronze au Gurd (Grayan-et-L'Hôpital, Gironde)*, *Trois haches en bronze de Saint-André-de-Cubzac*, *Hache-marteau en bois de cerf de Langoiran*, *La hachette pendeloque de Sadirac (Gironde)* et *les pièces similaires du Nord de l'Aquitaine*, ces quatre articles extraits de la « Revue historique et archéologique du Libournais »; *Documents anthropologiques inédits sur la civilisation de la Seine-Oise-Marne*, en collaboration avec R. Riquet, extrait des « Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris », 1966; *La collection Goyer à Lugasson (Gironde)*, en collaboration avec A. Pezat et Jean-Pierre Mohen, extrait d'une revue non précisée; *Instruments perforés du Lot-et-Garonne*; *sphéroïdes, haches-marteaux, bipennes*, extrait de la « Revue de l'Agenais »; *Documents inédits sur quelques bronzes de Bordeaux*, extrait de la « Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde », 1970; *L'Age du Bronze*, extrait des publications de la Société archéologique de Bordeaux, 1973; enfin *Quelques bronzes du Périgord*, extrait de notre « Bulletin » de 1973.

*Association pour la sauvegarde de la forge de Savignac-Lédrier* (Paris, impr. des Renaudes, 1980); plaquette offerte par M. Secret.

Dépliant annonçant une série d'expositions à Vauzaines sur le thème du bois et de la forêt; envoi anonyme.

Jean Monestier, *Le majoral du Périgord negre*; *Peire Mirumont, 1901-1979* (extr. de « Lemouzi », 1980); hommage de l'auteur.

Photocopie d'un article paru dans *Nice-Matin* du 26 mars 1980, relatif à la reconstitution d'une tente magdalénienne à Sophia Antipolis d'après des fouilles effectuées près de Mussidan en 1960-61 par le Dr Gausson; don de M. Paul Maunat.

Page 6 du *Populaire du Centre* du 12 avril 1980, découpée par M. Becquart et contenant une biographie du thibérien Albert Theulier (1840-1912), ainsi qu'un rappel des travaux de notre Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin.

Quatre photocopies offertes par M. Gilles Delluc : trois d'entre elles sont extraites de la revue *L'Autographe* de 1865; elles reproduisent un fragment de lettre d'Antoine de Tounens (5 janvier 1864) relatif à son programme d'émigration, un billet de Romieu demandant la préparation pour son dîner d'un faisán de Bohême (7 décembre 1852) et une lettre non datée du même, adressée au sculpteur Dantan à propos d'un buste en plâtre représentant le préfet de la Dordogne en hanneton. La 4<sup>e</sup> photocopie reproduit un texte involontairement humoristique sur la destruction des hannetons, qui a été publié en 1849 dans les *Annales de la Société d'agriculture... de la Dordogne*.

M. le Président remercie les divers donateurs.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — On note dans le n° 40 de *Combat Nature*, mai-juin 1980, les habituels propos pour la défense des sites : Lascaux, Domme et Biron, ainsi que la région de la Double.

M. Marcel Secondat étudie dans *Espoirs*, n° 282 d'avril-mai 1980, les premiers mouvements révolutionnaires en Périgord en 1789 et 1790, cependant que le *Bulletin de la Société des amis de Sarlat et du Périgord noir*, dont le n° 1 vient de paraître, évoque La Boétie, la cathédrale de Sarlat et les Pénitents blancs.

M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin commente le tome 3 de *L'Architecture rurale* (CERAR, 1979), qui contient un article de Jean Lachastre sur les constructions en pierre sèche du secteur de Daglan et l'ensemble de Saint-Pompon.

**COMMUNICATIONS.** — M. le Président a noté au fil des lectures, dans le dernier numéro d'*Archéologia* une publicité pour la brochure « Préhistorama » éditée en Dordogne, dans le n° 45 hors-série d'*Historama*, qui est consacré à la découverte de la préhistoire, un article sur Rouffignac par Grégoire Bordeau.

M. Secret fait circuler des photographies montrant l'état des travaux en cours à la toiture du logis de Biron, une croix hosannaire à Boutailles-Saint-Sébastien et un puits curieusement accolé au chevet de l'église de Lusignac.

Le Secrétaire général signale qu'une thèse d'Ecole des Chartes vient d'être soutenue par M. Loujs Bergès sur la résistance à la conscription dans les départements aquitains de 1793 à 1814. Il a relevé d'autre part dans le catalogue n° 248 de la Librairie de l'Abbaye à Paris trois rubriques relatives au Périgord ; une lettre de Léon Bloy au poète Bernaert, 1901 (n° 30, prix 880 F) ; deux lettres de Mounet-Sully à Larroumet, 1901 (n° 212, 390 F) ; une signature de Bouquier sur un décret de la Convention (n° 287, 270 F).

M. Becquart donne lecture d'une longue lettre adressée en septembre 1881 au préfet de la Dordogne par Clément Dulac, ancien commissaire du gouvernement provisoire en février 1848 et représentant du peuple en 1849. Cette pièce fort intéressante nous apprend que Dulac possédait avant son exil à Jersey la terre de Chabans où il avait planté des pruniers d'Agen et où il produisait un vin renommé. Rentré en France en 1869, Dulac se plaint d'avoir été pillé et sollicite une indemnité de 100.000 F. On ne sait quelle suite fut donnée à cette requête, dont on doit le texte aux recherches effectuées par M. Jacques Crouzy. M. Becquart rappelle la carrière de Dulac et fait circuler un portrait du personnage.

M. Secret commente deux lettres d'Abadie (1840 et 1852) où il est question de la lanterne des morts de Sarlat, que l'architecte qualifie de « cône » ou de « fanau ». Il ressort de cette correspondance que d'importants travaux de restauration ont été faits à cet édifice, soit par Abadie soit ultérieurement par Rapine.

M. Guy Penaud, à travers *Les Mots* de Jean-Paul Sartre récemment décédé, a reconstitué la généalogie du philosophe et brosse un tableau de son enfance. L'écrivain n'a que fort peu séjourné à Thiviers et n'en a pas conservé de bons souvenirs. MM. Secret, Esclafet et Durieux ajoutent des propos anecdotiques sur la famille de Sartre, M. Becquart signale qu'il existe aux Archives, dans le fonds de la justice de paix de Thiviers, un certain nombre de conseils de famille s'échelonnant de 1912 à 1919, qui sont susceptibles d'apporter des précisions inédites.

M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin présente une *Etude sur les Sarladais* par E. de Saint-Ours (Périgueux, Dupont, 1874), qui fut lue à la Société d'agriculture par ce dernier. Elle y a relevé de nombreux détails sur le Périgord noir et son industrie.

M<sup>me</sup> Roussot-Larroque, avec des projections à l'appui, décrit un certain nombre d'objets d'origine périgourdine de l'Age du Bronze qui sont conservés dans différentes collections. Ce sont pour la plupart des haches dont certaines s'apparentent au Bronze lacustre de la Savoie, ce qui permet à notre collègue de souligner l'importance des échanges à cette lointaine époque.

M. Paul Fitte montre des diapositives d'un très beau fragment de bénitier, probablement antérieur au XI<sup>e</sup> siècle, qui a été retrouvé à Nojals-et-Clottes. S'agit-il d'un morceau provenant d'une église ou chapelle disparue ?

M. Jacques Lagrange indique que des sondages ont été effectués rue de Campniac à Périgueux, sur le chantier de l'école maternelle. On a retrouvé de très grandes dalles qui pourraient suggérer à cet endroit l'existence du forum, ainsi que des monnaies. Des pourparlers sont en cours pour essayer de conserver un témoin. Notre collègue rappelle d'autre part avec pittoresque les courses de chevaux qui eurent lieu à Périgueux le 27 juin 1847 ; il s'agissait plutôt d'un spectacle de cirque qui fut donné par la troupe Modeste et connut un franc succès.

Enfin M. Claude Lacombe rend compte de la 46<sup>e</sup> réunion de notre Groupe de recherche, tenue le 28 avril. On y a évoqué deux concours liés à l'Année du Patrimoine : « Histoire de votre ville », organisé par le Ministère de la Culture, et « Objectif : petits monuments », qui est d'ordre photographique. M. Chevillot a ensuite présenté une communication sur un sondage effectué par lui dans l'aggr septentrional du camp de César à la Curade en 1975. M. Lacombe annonce en terminant qu'une conférence sera faite le 30 mai à notre siège par M. Leymarios sur le problème des systèmes de fortifications en terre protohistoriques ou médiévales.

**ADMISSIONS.** — M<sup>me</sup> Pierre GUÉNARD, 12, rue de l'Odéon, 75006 Paris; présentée par MM. Aublant et Becquart;

M. Roland JOUFFROY, 19, rue de la Cour des Noues, 75020 Paris; présenté par les mêmes\*;

M. Jonathan PAUL, 3926, Kincaid Terrace, Kensington, M.D. 20795 (U.S.A.); présenté par les mêmes\*;

M. Jean-Claude CARRÈRE, Ecole Jules-Verne, avenue du Général de Gaulle, Couzouneix-Chamiers; présenté par MM. Bourland et Bourrel;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECOUART.

*Le Président,*

J. SECRET.

SEANCE DU MERCREDI 4 JUIN 1980

*Présidence de M. Jean SECRET, Président.*

Présents\*: 40. — Excusés\*: 2.

**FELICITATIONS.** — M. Claude Leymaris, correspondant de la Direction des Antiquités historiques et préhistoriques en Loir-et-Cher et responsable du chantier de fouilles de Fréteval, pour sa passionnante conférence faite le 30 mai dernier.

**NECROLOGIE.** — M. Roger Fournier de Laurière, M<sup>lle</sup> Germaine Reblère.

**REMERCIEMENTS.** — M<sup>mes</sup> Claudine Gerbeau et Pierre Guénard, MM. Jean-Claude Carrère et Gonzague Deladerrière.

**ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — Brigitte et Gilles De'luc, *Bêtes, démons et fous du cloître de Cadouin* (extr. de notre « Bulletin », t. CVII, 1980); hommage des auteurs.

Léon Dessalles, *Histoire du Bugue*, avec préface de Pierre-Lucien Bertrand (Le Bugue, PLB, 1980)\*; don de M. Bertrand.

Quatre photographies des canons de Périgueux\*; offertes par leur auteur, M. Jean-Louis Matignon.

*Bulletin* n° 19 du Club archéologique Amphora (Bruxelles, 1980); envoi d'éditeur, M. le Président remercie les divers donateurs.

**COMMUNICATIONS.** — M. le Président donne diverses informations touchant à l'archéologie: il vient de dresser l'inventaire du mobilier conservé au château de Puy-guihem, signale la restauration du grand retable de Jumilhac-le-Grand et le mauvais état préoccupant de la chapelle Saint-Jean de Périgueux, décrit un bas-relief en bois ciré du XVII<sup>e</sup> siècle et un confessionnal sculpté conservés en l'église de Saint-Geniès. Le Musée de Sarlat, dit encore M. Secret, vient de s'enrichir de plusieurs pièces dont un pégaud provenant d'un sarcophage découvert au Nord de la cathédrale, un chapiteau à entrelacs et des taques de cheminée donnés par M. Maurice Bugès.

M. Patrick Esclafier de la Rode est en train d'étudier les papiers de la famille Sartre qui sont en sa possession. Ce dossier contient plusieurs lettres inédites du philosophe et des pièces apportant des détails nouveaux sur l'enfance de Jean-Paul, qui aurait été trépané à onze ans.

M. René Deuscher annonce que les propriétaires du château de la Roque à Meyrals

viennent de reconstruire un pont-levis, apparemment sans avoir consulté les services compétents.

M. Secret a retrouvé dans la salle capitulaire de Saint-Front quelques très beaux volumes avec des reliures armorisées, il a identifié les blasons de Mgr Machéco de Prémieux, de Mgr de Lostanges et d'un membre de la famille Colbert.

M. Becquart a pris connaissance du livre de Bruce Chatwin, *En Patagonie* (Paris, Grasset, 1979), où il signale un court passage relatif à Tounens, lequel est présenté comme un mégalomane et un visionnaire.

M. Secondat retrace l'histoire des jubilés en France et en Périgord et livre d'abondants détails sur celui de 1851. Il décrit deux croix érigées à Coux-et-Bigaroque lors de ce jubilé de 1851 : le socle porte une tête de capucin avec sa capuce, la tige reproduit un caducée à un seul serpent, ce qui pose un problème d'interprétation puisque les dites croix furent probablement offertes par le maire de l'époque, Jean-Baptiste Lasserre de Monzie, qui était médecin et avait un frère pharmacien à Sarlat. Le pharmacien a-t-il participé au don, ce qui expliquerait l'unique serpent, ou le fondateur des croix a-t-il confondu les deux sortes de caducée ? M. Secret pense qu'il faut voir dans ce caducée une allusion à saint Jean. Notre Vice-Président a trouvé d'autre part à Bigaroque une médaille en cuivre doré de 30 mm. de diamètre munie d'un anneau d'attache. Elle porte à l'avant la tête du Christ avec l'inscription JVBILÆVM HVMANE REDEMPTIONIS, au revers une croix centrale avec CRUX SPES VNICA et la tête de Pie XI coiffé de la tiare dans un médaillon. Cette médaille fut frappée en 1933, lors d'un jubilé extraordinaire dit de la Rédemption commémorant le 19<sup>e</sup> centenaire de la mort du Christ. On trouvera dans la *Semaine religieuse* du 7 janvier 1933 tous les renseignements relatifs à ce jubilé.

M. Claude Lacombe signale, de la part de M. Fournieux, un document du XVII<sup>e</sup> siècle qui décrit la motte de Breuilh en la châtellenie de Vergt, et de la part de M. Jacques Blaise, une découverte de trésor monétaire près de l'ancien repaire de la Besse, commune de Millhac-d'Auberoche; ce lot comprend une soixantaine de pièces des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

M. Lacombe rend compte de la conférence faite le 30 mai par M. Leymaris et qui tenait lieu de réunion du Groupe de recherche. Grâce à une étude complète de 18 fortifications en terre à enceintes quadrangulaires sises dans le massif forestier de Marchenoir (Loir-et-Cher), le conférencier a soulevé le problème des datations et montré comment il a fait appel à la topographie et à la typologie, mais aussi à la toponymie et à l'hagiographie. M. Lacombe projette quelques diapositives rappelant cette très intéressante séance et montre des sites périgourdins analogues à ceux de Marchenoir : le camp dit de César à la Bessède, la Curade près Périgueux et diverses mottes.

M. le Dr Delluc, à l'aide de diapositives et d'un croquis fait au tableau, décrit les éléments sculptés de l'église de Sadillac : deux séries de chapiteaux où prédominent les animaux les plus divers, deux colonnettes et une frise rudimentaire. M. le Président signale que certains de ces chapiteaux auraient été refaits au XIX<sup>e</sup> siècle, encore qu'il soit bien difficile d'en apporter la preuve.

M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin a lu l'imposant travail de Michel Rouché, *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes*, et en souligne la qualité. Elle a particulièrement apprécié ce que l'auteur écrit de la persistance du finage de Trémolat et ses conclusions sur l'expansionnisme aquitain.

M. Jacques Lagrange commente la relation du voyage fait par Le Corbusier à Périgueux en 1936. Le célèbre architecte apprécia beaucoup l'église de la Cité, qu'il trouva « admirable et troublante », mais déplora vivement la restauration de Saint-Front. On peut certes critiquer Abadie, ajoute M. Secret, mais sans lui il resterait peu de choses de la cathédrale, qu'il a remaniée à une époque où était totalement ignorée la technique moderne des injections de béton.

Enfin M. Soubeyran fait une communication vivement appréciée sur l'*holosericum*

de Saint-Front, dont il a retrouvé des morceaux dans différents musées (Paris, Lyon, New York et Barcelone). Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

**ADMISSIONS.** — M. Jacques BÉLANGER, place du Port, Limeuil; présenté par MM. Albert Bélanger et Watelin;

M. Alain BOYER, Beysselance, Limeuil; présenté par les mêmes;

M<sup>lle</sup> Catherine DEMPTOS, 59, rue David-Johnston, Bordeaux; présentée par les mêmes;

M. Jean-Pierre DUNEAU, 36, rue de la République, le Bugue; présenté par les mêmes;

M. Jean-Claude JUGHON, 7, rue de Constantinople, 75008 Paris; présenté par les mêmes;

M. Jean-Claude HERVÉ, les Vignes, Limeuil; présenté par les mêmes;

M. Jean-Jacques MANEIN, 121, rue Fontgiève, Clermont-Ferrand; présenté par les mêmes;

M. Louis GAGNOUX, 31, rue Yves-Le Caignard, la Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine); présenté par MM. Becquart et Soubeyran;

M. le D<sup>r</sup> Georges SIBBONI et M<sup>me</sup>, 5, rue Antoine-Gadaud, Périgueux; présentés par MM. Delluc et Mullon;

M. Pierre BERTRAND, rue de la Gare, le Bugue; présenté par MM. Bélanger et Lacombe;

M. Marcel EYTIER, rue du Port, Limeuil; présenté par MM. Bélanger et Watelin;

M. le D<sup>r</sup> Claude RESSIT, le Bugue; présenté par les mêmes;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président,*

J. SECRET.



# Thèses d'autrefois aux Archives de la Dordogne

---

Parmi les documents hérités d'un passé dont ils demeurent les témoins, d'assez nombreuses thèses sont conservées aux Archives départementales qu'il nous a paru intéressant d'examiner, bien plus encore au point de vue sociologique qu'en raison de leur contenu. Ne portent-elles pas, en effet, la marque de l'esprit du temps, avec l'élégance de leur présentation, le style solennel — voire ampoulé ! — de leurs dédicaces et leur résumé des connaissances qui devaient être, alors, celles de « l'honnête homme », presque aussi familier du latin que de français ?

Précisons tout de suite que le mot « thèse » ne doit pas être pris, ici, dans le sens qu'aujourd'hui nous lui donnons, de mémoire écrit en vue d'obtenir un grade universitaire : celui de docteur. A ce propos, dans l'étude qu'il a consacrée aux Séminaires de Périgueux, le chanoine Contassot <sup>1</sup> souligne que, dès 1744, Mgr Machéco de Prémieux, alors évêque du diocèse, s'était préoccupé de faire reconnaître par l'Université de Bordeaux la valeur des diplômes donnés dans nos établissements scolaires, mais qu'il s'était heurté à une fin de non-recevoir. Cela, lui disait-on, parce que Périgueux n'observait pas la règle du *quinquennium* : cinq ans d'études. Ce que paraît infirmer la substantielle étude de notre érudit collègue Guy Mandon, *Contribution à l'étude du clergé paroissial sous l'Ancien Régime* <sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, ne se tenant pas pour battu, l'évêque fit plaider sa cause à Paris, d'où lui revint la même réponse encore plus explicitement formulée. Pour refuser l'assimilation, les maîtres de la Sorbonne lui faisaient remarquer avec courtoisie la différence de niveau existant entre les écoles monacales ou épiscopales et l'Université.

Mais une thèse est aussi une proposition que l'on avance et que l'on discute. Ce qui ne peut se faire que si l'on possède des connaissances assez solides pour cela. Tel est le cas de jeunes gens qui, en fin de scolarité, sont capables de dissertar

1. *La Congrégation de la Mission à Périgueux* (Arch. dép., Bibl. A 482).

2. « Il faut une dizaine d'années pour devenir prêtre », p. 109.

sur les différentes matières inscrites au programme de l'établissement qu'ils fréquentent, assez brillamment pour faire honneur à leurs maîtres et oser dédier leur travail à quelque puissant personnage, soit par reconnaissance, soit pour en obtenir la protection.

Les documents que nous avons étudiés correspondent à ces exigences. Nous dirions aujourd'hui qu'ils ont servi au contrôle des connaissances générales de l'étudiant, car dans une thèse de philosophie — ce qui est le titre le plus généralement donné — il y a des paragraphes consacrés à l'astronomie, à la physique, aux mathématiques aussi bien qu'à la géographie. En les examinant, l'idée nous était venue que ces paragraphes, assez courts, constituaient une sorte de résumé servant de base aux développements oraux du candidat, voire à des questions posées par ses auditeurs, à tout le moins les membres d'un jury, auxquels il devait répondre, ainsi que cela se fait dans les soutenances de thèses universitaires de nos jours. Feuilletter l'inventaire des Archives communales de Périgueux nous a démontré que les choses devaient se passer de cette manière. En effet, dans les dépenses relevées au mois de juillet 1780, nous avons trouvé ceci : « Rafrâichissements servis aux maire et consuls pendant la soutenance de thèse qui leur était dédiée, au Petit Séminaire »<sup>3</sup>. Et, plus loin<sup>4</sup>, beaucoup plus explicitement indiqué : « Rafrâichissements offerts aux maire et consuls aux thèses (*sic*) qui leur ont été dédiées par les étudiants du collège. Les rafrâichissements consistaient en 50 bouteilles de sirop d'orgeat ou de limonade et 7 bouteilles de bière, le tout payé 34 livres 4 sols ».

Compte tenu de cette abondance de boissons, il est à croire que les magistrats municipaux faisaient aussi bénéficier l'impétrant ou les impétrants de leurs largesses ! Car il n'est pas rare de constater que les jeunes gens s'y sont mis à plusieurs pour soutenir une thèse le même jour. Se partageaient-ils, alors, les disciplines, chacun choisissant la sienne ? Ou bien fallait-il faire, individuellement, ses preuves en tout ? Nous avouons l'ignorer. Ce que nous savons, en revanche, c'est que, pour un isolé aussi bien que pour un groupe, la sortie victorieuse de l'épreuve aboutissait à un document imprimé qui en faisait foi, puisque ceux dont nos Archives départementales ont la garde constituent l'objet de notre étude.

A deux exceptions près, ils se présentent sous la forme d'une

3. CC 143 (p. 159 de l'inventaire).

4. CC 145 (p. 161).

affiche dont les dimensions, la qualité de la matière qui les constitue et leur ornementation attestent, par leur manque d'uniformité, que chaque étudiant était libre de choisir chez l'imprimeur un modèle correspondant à ses goûts... et à ses moyens. Quatre thèses issues du collège des Jésuites (puis des Doctrinaires) font toutefois exception à cette fantaisie, les unes et les autres portant simplement leur sceau d'origine : les trois lettres I H S, une croix s'appuyant sur la branche médiane de la lettre H, un cœur et trois clous sous ce monogramme, le tout inscrit dans un ovale entouré de flammes rayonnantes pour les Jésuites; plusieurs cercles concentriques chez les Doctrinaires, dont celui du centre entoure un palmier, tandis que la devise *Resurgo curvata* s'inscrit entre celui-ci et le second et que deux branches d'olivier ornent la troisième couronne..

Ayant défini le cadre des connaissances générales, qui reste à peu près le même, sauf s'il s'agit de thèses de mathématiques, ainsi que nous le verrons plus loin, remarquons deux caractères communs à ces documents divers : leur texte est en latin, exception faite pour les mathématiques où c'est le français qui est employé, puis l'usage de la dédicace, lequel ne souffre qu'une exception relative au collège de Bergerac.

Commençons donc par la thèse émanant de celui-ci <sup>5</sup>. Les dimensions en sont moyennes :  $0,53 \times 0,40$ , et le papier de qualité médiocre. L'imprimeur est un certain J.-B. Puynesge. Au milieu et en haut du document, une gravure très simple représente le Christ en croix. Il domine un vague paysage qui doit représenter Jérusalem si l'on se fie au dôme du Temple. « Thèses de philosophie soutenues par Jacques Cluseau et Pierre Labrousse, tous deux de Périgueux, sous la conduite de Dieu et la protection de Jésus-Christ, au collège de Bergerac, le 13 août 1788, la seconde heure après-midi », lit-on au-dessous. Exceptionnellement, nous l'avons dit, elle n'est dédiée à personne.

Après avoir proclamé la supériorité de la philosophie sur les autres sciences, la thèse en inventorie les parties : la logique, qui doit par réflexion et recherche, diriger l'esprit humain vers la vérité; l'ontologie ou métaphysique, science de l'être; la pneumatologie, Dieu et l'âme; la psychologie, perceptions sensorielles et conscience; enfin, la morale dont le but est de diriger honnêtement les actes humains. Après cela vient la conclusion que je résume : Dieu a mis sa loi dans le cœur des hommes de manière à ce qu'ils sachent distinguer le bien du

5. Arch. dép., D 82.



SANCTÆ FAMILIÆ

DE SPANIA ET ALIIS REGIBUS HUIUS MODI SELECTA D.D.

**A**TIQUE FAMILIÆ, quæ in hoc mundo præcipue honoratur, quia in ea Christus Dominus noster natus est, et in ea passus est, et in ea sepultus est. Huiusmodi FAMILIÆ, quæ in hoc mundo præcipue honoratur, quia in ea Christus Dominus noster natus est, et in ea passus est, et in ea sepultus est. Huiusmodi FAMILIÆ, quæ in hoc mundo præcipue honoratur, quia in ea Christus Dominus noster natus est, et in ea passus est, et in ea sepultus est.

HÆC FAMILIÆ D.D. DE SPANIA ET ALIIS REGIBUS HUIUS MODI SELECTA D.D.

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

PETROGOLI, Apri Petrus, Dux, Dignus, Sanctus, et Collegio, Hispania, 1715



mal. Comme on le voit, il s'agit du cadre préparé par deux bons élèves qui connaissent bien les cours de leur professeur.

Autre thèse soutenue hors Périgueux : celle de Bernard-Xavier Daries <sup>6</sup>, élève du collège de Mussidan. La cérémonie s'est déroulée dans cet établissement le 27 août 1789, toujours à 2 heures de l'après-midi (nous ne le répèterons plus; où que ce soit, l'heure est invariable) sous les auspices de la Vierge et sous la présidence de Joseph Chaminade, prêtre, docteur en théologie et professeur de philosophie. Son dédicataire est « l'illustrissime et révérendissime prêtre Barthélémy de Laborie, docteur en Sorbonne, doyen du vénérable chapitre des chanoines de Monpazier, vicaire général du diocèse de Sarlat et Agen ». C'est une thèse de mathématiques et, pour ne pas faire mentir le proverbe qui dit que toute règle a ses exceptions, elle est écrite en latin. L'énoncé de ses différents chapitres indique qu'il s'agit également d'un ensemble de connaissances allant de la trigonométrie à la balistique, à l'hydrographie, à l'acoustique et à l'optique, d'autres encore, pour finir par l'électricité atmosphérique, le volcanisme et les tremblements de terre. Il est intéressant de voir qu'à l'époque où la volcanologie n'existait pas, l'auteur de la thèse cherche à établir une corrélation entre ce « feu du centre de la terre » et les mouvements violents du sol, l'exemple de l'île de Santorin à l'appui.

Du point de vue de son aspect, ce document est légèrement plus grand que le précédent : il mesure  $0,61 \times 0,42$ . Quoique très sobre, son ornementation ne manque pas d'élégance. Au sommet, un blason qui est celui de la famille de Laborie <sup>7</sup> : « de gueules à trois fers à cheval d'argent cloutés de sable et en chef un croissant d'argent ». Le dessinateur l'a agrémenté de deux lions vus de profil qui soutiennent le blason et il a posé sur celui-ci une couronne ducale, ce qui est peut-être une allusion au duc de La Force, bienfaiteur de Mussidan. Le texte est disposé sur deux colonnes; entre elles court une légère guirlande composée de feuillages et de fleurs. Le nom de l'imprimeur ne figure pas.

Avec une thèse collective — ils sont six à la soutenir — qui porte sur la rhétorique et l'éloquence, nous voici chez les Doctrinaires de notre ville, le 3 juillet 1764. La thèse, imprimée par Arnaud Dalvy, à Périgueux, mesure  $0,50 \times 0,39$  et ne porte comme ornement que cette marque de la Doctrine chrétienne

6. Arch. dép., D 9.

7. Toutes les lectures de blasons que nous donnons sont extraites de l'*Armorial du Périgord* par A. de FROIDEFOND de BOULAZAC.

dont nous avons fait plus haut la description. Elle est, ici, surmontée d'une couronne comtale. Avec une emphase de mode à l'époque mais qui, aujourd'hui, nous fait sourire, ce travail est dédié « aux très illustres et très éloquents magistrats aquitains (qui sont) dans la charge présidientielle à Périgueux » (sans aucun doute, le Présidial). Et cette « éloquence » — des candidats ! — continue sur trois colonnes divisées en de nombreux paragraphes.

Avant les Doctrinaires, les Augustins et les Jésuites <sup>8</sup>. Ils sont représentés par deux documents, les premiers par une thèse ne concernant qu'un seul étudiant; les seconds, par des exercices littéraires pour lesquels plusieurs classes entrent en lice.

Soutenue le 23 juillet 1731, par Hyacinthe Chalaignon au lycée des Augustins de Périgueux, la thèse est dédiée à « noble et puissant seigneur Charles Chapt de Rastignac, marquis de Laxion, comte de Pansol, baron des Bernardières et autres places », dont le blason « d'azur au lion d'argent lampassé et couronné de gueules » décore le document. La couronne ducale qui le surmonte, identique à celle que nous voyons au-dessus du blason des Laborie, est peut-être un simple ornement dû à la fantaisie du dessinateur. Autre enjolivure : une lettrine finement historiée au début du texte. Quand nous aurons dit que la séance a lieu sous la présidence de Jacques Lombard, professeur de philosophie, il nous restera à ajouter que les paragraphes classiques relatifs à cette discipline et à la science se partagent le texte. De son développement et de sa conclusion, il ressort que la métaphysique doit être placée au-dessus des diverses sciences enseignées, car elle seule est la vraie science susceptible de traiter des relations de l'homme à Dieu, tandis que la physique, par exemple, n'a pour objet que de considérer la matière. Mesurant  $0,53 \times 0,42$ , cette thèse a été imprimée sur un beau papier. Le nom de l'imprimeur n'y figure pas.

Nous ne le trouverons pas davantage au bas du document portant l'emblème des Jésuites et que nous ne mentionnerons que pour mémoire, car il s'agit de l'annonce d'une série d'exercices littéraires et de petites représentations théâtrales devant avoir lieu les 17, 18 et 19 août 1750 (on n'était donc pas en vacances en août !). Très abondamment ornée d'oiseaux et de guirlandes fleuries, l'affiche détaille un programme dans lequel nous relevons les noms d'une bonne soixantaine d'élèves pour les classes de rhétorique, d'humanités et de grammaire. Au

8. Arch. dép., D 5a.

théâtre, les pièces jouées portent les titres suivants : « Le père injuste dans sa haine et dans son amour », et « Denis ou le libertin désabusé ». Les auteurs n'en sont pas nommés. Peut-être s'agissait-il d'œuvres « maison ».

Revenons-en à des thèses individuelles de philosophie, soutenues au Séminaire de Périgueux le 28 juillet 1767 par deux frères ou deux cousins, puisqu'ils portent le même nom patronymique, qui est celui de Desfieux, l'un prénommé Jean-Baptiste et l'autre Jean-Louis<sup>9</sup>. Ici, la couronne ducal dont le dessinateur a sommé le blason est mieux à sa place puisque le dédicataire en est « noble et puissant seigneur Marie-Gabriel de Talleyrand-Périgord, comte de la province, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, comte de Grignols, Thiviers, Beauséjour, baron de Mareuil et autres places ». Le blason qui s'inscrit ici dans un manteau ducal, nous le connaissons : « de gueules à trois lions lampassés, armés et couronnés d'azur ». Détail amusant : l'imprimeur a inversé les lions ; ils regardent à droite au lieu de regarder à gauche !

Mais le bon sens est rétabli sur la seconde thèse, laquelle n'a un décor différent de la précédente que par la croix surmontant le blason et le chapeau d'archevêque coiffant le tout. Car Jean-Louis a dédié sa thèse au frère du précédent, Alexandre-Ange de Talleyrand-Périgord, coadjuteur de l'archevêque de Reims, archevêque de Trajanople, abbé commendataire de l'abbaye royale de la Bienheureuse Vierge Marie du Gard. Voilà donc les deux oncles du futur ministre de Napoléon 1<sup>er</sup> et de Louis XVIII, diplomate illustre s'il en fut, honorés en même temps. Ces deux thèses sont des dissertations philosophiques qui nous ont paru fort honnêtes.

A côté de ces documents à l'ornementation modeste, plusieurs autres, en revanche, attirent d'abord les regards par la somptuosité de leur décor. Comme les thèses de Mgr Christophe de Beaumont que nous avons précédemment étudiées<sup>10</sup>, celles-ci inscrivent leur texte sous la reproduction du tableau d'un peintre plus ou moins célèbre qu'un graveur a traduit en noir et blanc. Mais, tandis qu'en ce qui concernait le futur archevêque de Paris il s'agissait d'un document imprimé sur un rectangle de papier tout d'une pièce, les thèses de nos archives sont composées de deux parties réunies par un collage. Ce qui donne à comprendre que les imprimeurs de province devaient posséder un lot de reproductions de gravures dans lequel leurs clients

9. Arch. dép., 6 J 314.

10. Arch. dép., 6 G 1.





**ESSAI DE MATHÉMATIQUES**  
 DEDIE A  
**MM. LES OFFICIERS DE LA TROUPE PATRIOTIQUE**  
**DE PERIGUEUX.**

*(The text in this section is extremely small and dense, consisting of several columns of printed matter, likely the preface or the beginning of the mathematical treatise.)*



*(Small text at the bottom of the page, likely publisher information or a printer's mark.)*

n'avaient plus qu'à choisir. Malheureusement, l'ouvrier proposé à ce collage n'a pas toujours eu la précaution de laisser apparaître l'indication d'origine, c'est-à-dire le nom du peintre et celui du graveur, avec l'adresse de son atelier. D'où des difficultés insurmontables d'identification qu'avec les thèses de Mgr de Beaumont, imprimées sur le même feuillet comme nous venons de le dire, nous n'avions pas eues.

D'un grand format allant de 1 m × 0,70 à 1 m 12 × 0,83, ces documents sont imprimés sur un papier très épais ; pour la plupart, ils sortent de l'atelier des Dalvy, Pierre ou Arnaud, selon qu'il s'agit du père ou du fils, imprimeurs à Périgueux. Notons en passant qu'ils avaient pour marque de minuscules têtes de personnages ébouriffés alternant avec des fleurettes.

Dédiée à « excellent et vénérable gentilhomme Jean-François Fournier, seigneur de Lacharmie, de Pisseloube et autres places » — sans préjudice des titres honorifiques qui s'y ajoutent ! — l'une de ces thèses <sup>11</sup> a été soutenue au Petit Séminaire de Périgueux en juillet 1786 (la date exacte est omise) par quatre élèves. S'agissant d'une thèse de philosophie, nous ne reviendrons pas sur son contenu. Le tableau qui la décore, purement allégorique, si ce n'est une copie retouchée pour la circonstance, est certainement l'œuvre d'un artiste local. En effet, c'est autour d'une sorte de blason ovalisé et très enjolivé portant les armes des Fournier-Lacharmie, « d'or à un arbre arraché de sinople, le fût séparant un vol de sable accompagné en chef de deux étoiles de gueules », que les personnages s'ordonnent symétriquement. Précisons que, par rapport à la reproduction qui en est donnée dans l'*Armorial du Périgord*, ces armes sont quelque peu fantaisistes dans leur interprétation. Quant aux personnages, bien qu'il faille toujours être prudent en matière d'allégorie, celle-ci nous a semblé transparente : d'un côté la Foi — elle porte une croix, son maintien est digne, son visage serein, son regard méditatif — ; de l'autre l'Eloquence qui convainc — le personnage est coiffé du casque ailé de Mercure — ; à leurs pieds, des lions, ainsi que des esclaves enchaînés dans la posture de vaincus. Nous les voyons symboliser l'impiété (ou le paganisme) et l'ignorance. Il faut dire, pourtant, que l'abondance d'emblèmes surchargeant l'ensemble laisse planer un doute sur sa signification.

Autre thèse, de théologie, celle-là, soutenue au Séminaire en juillet 1746 par onze élèves <sup>12</sup>. Elle ne porte pas de dédicace

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

et ses paragraphes s'articulent tous sur des articles de foi concernant le Christ « médiateur, prêtre, victime, seigneur des anges et des hommes », comme il est dit en finissant. Le tableau qui l'illustre représente la Sainte Famille. Dans un paysage-fond de décor, où se rencontrent le palmier et l'oranger, la Vierge, assise, est appuyée sur une tablette portant un rouleau à caractères hébraïques; elle regarde l'Enfant Jésus tourné vers elle à demi. Lui aussi a sous la main un texte hébreu. Equilibrant la composition, saint Joseph est assis du côté opposé. Il a l'air de méditer, tandis qu'à ses pieds sont posés les outils classiques du charpentier. Détail amusant : sur une petite table placée entre les personnages, l'artiste a posé une cafetière et une théière semblables à celles qui sortaient alors de nos manufactures. On voit mal leurs parcelles en usage au temps du Christ ! Il est vrai que les artistes du XVIII<sup>e</sup> siècle ne recherchaient guère le réalisme ! L'ensemble, conventionnel, est assez gracieux.

Plus somptueuse est la composition d'un peintre dont nous avons eu la chance de pouvoir lire le nom, en soulevant le collage. Son patronyme est assez curieux; il s'appelle Licherie de Beurre<sup>13</sup>. En consultant le « Bénézit », nous avons appris que c'était un élève de Le Brun, lequel s'était spécialisé, comme chacun sait, dans l'imagerie d'Alexandre le Grand pour complaire à Louis XIV. Aussi ne nous étonnons-nous pas de retrouver ici le Macédonien tel qu'on se le représentait alors, conquérant qui rêve à d'autres conquêtes. Aux longues robes, aux barbes et aux coiffures pointues des personnages qui lui font face, on reconnaît des Perses. Quant à l'homme coiffé d'un turban, penché sur ce qui paraît être une carte géographique, le compas avec lequel il semble mesurer les distances évoque l'idée d'une marche en avant. Autre idée de distance victorieusement franchie : l'arrière-plan du tableau sur lequel des arbres d'Europe se mêlent à des palmiers. Le document a été imprimé à Lyon et le nom du graveur y figure, sous le collage. Il s'agit de L.-F. Car fils. Selon Bénézit, c'est une famille de graveurs connue, travaillant à Paris et à Lyon. Avec ce document, nous quittons le domaine de la philosophie pour celui des mathématiques et le mot thèse cède la place à celui d'essai. Le cadre de la joute oratoire reste « la salle ordinaire des exercices du Petit Séminaire »; mais — signe des temps ! — l'essai est dédié à « Messieurs les officiers de la troupe patriotique de Périgueux... » à la date du 15 juillet 1790, il faut le dire !

Dans la même série, la thèse qui fut soutenue le 27 juillet

13. *Ibid.*

1778 par huit élèves du Séminaire mérite une attention toute spéciale en raison de la signature du peintre illustre qu'elle porte <sup>14</sup>. Nous avons pu la retrouver grâce à un léger décollage : c'est celle de Nicolas Poussin. Bien que malheureusement déchiré en deux endroits, ce document est assez lisible pour définir la scène qu'il représente. Il s'agit de deux saints personnages — l'auréole placée au-dessus de leur tête en est le symbole — conduits par des soldats romains devant un haut magistrat. Avec ses longs vêtements drapés dont la blancheur le met en lumière, le personnage du premier plan est certainement l'objet principal du tableau et l'on penserait au Christ conduit devant Pilate si l'on n'était gêné par certains détails. D'abord, ce personnage ne ressemble pas au Christ des autres tableaux de Poussin. Vainement avons-nous recherché la similitude dans les abondantes photographies illustrant les meilleurs ouvrages consacrés à ce célèbre peintre du XVII<sup>e</sup> siècle. Qu'il s'agisse de la fresque « le Christ mort porté par les anges », ou des toiles à l'huile « l'Eucharistie » et « la Crucifixion », leur Christ est un homme jeune, à barbe courte, alors que dans l'image illustrant notre thèse la barbe est longue, les traits du visage plus mûrs. De plus, lors de la comparution devant Pilate telle que les Évangiles nous la rapportent, aucun disciple ne l'accompagne. Que viendrait donc faire le second personnage auréolé de notre tableau ? Nous avons alors consulté Bénézit, essayant d'y trouver, dans l'abondante nomenclature qu'il donne des œuvres de Poussin, un titre susceptible de correspondre à la gravure de notre thèse. En vain ! C'est à ce moment que, grâce à l'obligeance de notre distinguée collègue M<sup>me</sup> Robin, conservateur de la Bibliothèque municipale, nous avons pu avoir connaissance de deux articles parus dans *La Gazette des Beaux-Arts* en octobre 1966 et janvier 1967 <sup>15</sup>. Très succinctement résumés, il en ressort que plusieurs œuvres — environ vingt tableaux et autant de dessins — attribués à Poussin ne sont pas de lui, mais d'un peintre originaire de Nancy : Charles Mellin, que le maître avait beaucoup influencé. « L'erreur » s'étendrait même quelquefois à la signature pour d'autres tableaux d'auteurs inconnus ! D'où les deux hypothèses que nous formulons : ou bien il s'agit d'un faux Poussin ; ou bien, si c'est un vrai, il est inconnu et le graveur l'a un peu trop librement interprété.

Quant à la thèse par elle-même que cette digression nous avait fait perdre de vue, elle est de philosophie, avec des para-

14. *Ibid.*

15. *Charles Mellin et Nicolas Poussin*, par Doris Wild.

graphes concernant les sciences : astronomie, physique, etc... Sa dédicace latine s'adresse « aux éminents et puissants maire et consuls de la ville de Périgueux qui, sans être comtes ou barons, sont les gardiens des lois urbaines et gouvernent la cité ».

Encore une autre thèse de philosophie du même genre, qui est, hélas ! pareillement abîmée <sup>16</sup>. Elle fut soutenue en juillet 1754 (la date a été omise) au Séminaire de notre ville. Le nombre des élèves mentionnés : 26, montre qu'il doit s'agir de toute une classe. La reproduction du tableau, dont le collage empêché, encore une fois, de voir la signature, est très soignée et l'encadrement du texte somptueux. C'est l'agonie du Christ au Jardin des Oliviers qui est représentée, sujet qui a inspiré de nombreux peintres. Dédiée à Louis-Urbain Aubert de Tourny, ce document porte les armes de l'intendant de Guyenne : « de sable à l'aigle d'or, la tête relevée à dextre regardant une étoile d'or », inscrites dans un cartouche placé au-dessus du tableau.

Les quelques documents qui nous restent à examiner, ils sont au nombre de sept <sup>17</sup>, ont la commune particularité d'être incomplets, soit à cause de leur mauvais état, soit parce que la reproduction du tableau qui devait les illustrer a disparu. Nous le regrettons d'autant plus vivement pour l'un d'eux qu'il s'agit d'une thèse imprimée sur soie, sortie des ateliers périgourdins d'Arnaud Dalvy, et dont les caractères sont très beaux, l'encadrement du texte : un enroulement de draperies et de feuilles d'acanthé, très élégant. Encore faut-il dire que, si cette moitié de thèse a pu être conservée, c'est grâce à un tissu de coton doublant la soie qui, sans cela, partait en lambeaux. Sans doute ce sauvetage a-t-il été trop tardif pour s'étendre à la reproduction du tableau qui devait illustrer le texte. C'est fort dommage en raison de la beauté du travail. Dédiée, non sans quelque emphase, aux « très illustres, très éloquents et non moins savants magistrats du Présidial de Périgueux », cette thèse de philosophie a été soutenue le 25 juin 1782 par sept élèves de la Doctrine chrétienne.

Encore une moitié de thèse ou, plus exactement, d'un « acte », selon son titre, relevant du collège des Doctrinaires et consacré à des exercices de mathématiques. Sa date est le 14 juillet 1786. Pas de dédicace, mais cette mention : « L'acte sera présidé par M. Barrier, professeur de philosophie ». Il nous a paru intéressant de relever, parmi les noms des trois

16. Arch. dép., 6 G 1.

17. Arch. dép., D 5a.

étudiants disputant cet exercice, celui de Joseph Merlie de la Grange, qui devint plus tard avocat au Conseil supérieur de Saint-Domingue <sup>18</sup> et termina sa carrière à Philadelphie.

Le 30 juillet de la même année, toujours à la Doctrine chrétienne, la science est mariée au latin dans une thèse de philosophie soutenue par quatre élèves. Puis voici les Jésuites, avec un document dont ce qu'il en reste nous dit qu'il s'agit aussi d'une thèse de philosophie mettant en lice dix élèves. Ce qu'on peut lire de la dédicace montre qu'elle s'adressait à un magistrat du Présidial. Dans un autre document fragmentaire portant l'insigne de la Compagnie de Jésus, le mot « thèse » est remplacé par celui de « discussions solennelles », qui nous paraît beaucoup plus juste. Elles devaient se dérouler pendant trois journées, les 23, 24 et 25 août 1734.

Très différentes comme présentation, mais tout aussi fragmentaires sinon davantage, les deux dernières thèses que nous avons étudiées ne ressemblent plus à des affiches, mais à des opuscules. Malheureusement, il ne s'agit que d'une couverture pour la première et de la couverture plus la dernière page imprimée pour la seconde. Tout ce que nous pouvons savoir du premier document est qu'il s'agissait d'une thèse de physique et mathématiques dédiée à « noble et puissant seigneur Nicolas de Chabans », dont le blason « de gueules au lion d'argent armé, accompagné de douze besants d'or », décore la page. La date est celle du 26 juillet 1771; le collège, celui de la Doctrine chrétienne. Quant au second document, que sa page imprimée rend un peu plus explicite, nous voyons qu'il s'agit d'une thèse de philosophie dans laquelle l'astronomie a sa part — l'on y invoque l'autorité de Copernic —, qu'elle a été soutenue le 25 juillet 1767 par six candidats (de la Doctrine chrétienne, certainement, puisque les Jésuites avaient été alors expulsés de France) et qu'elle est dédiée « aux illustrissimes et vénérables chanoines de l'église cathédrale de Périgueux ». D'où la reproduction du sceau du chapitre sur la couverture.

Terminons-en avec un curieux document glissé parmi nos thèses et qui, d'ailleurs, leur ressemble, tant par la présentation que par les joutes oratoires qu'il suppose <sup>19</sup>. C'est l'annonce d'une causerie intitulée « Plaidoyers français dédiés à MM. les maire et consuls, seigneurs hauts justiciers, barons, gouverneurs et lieutenants pour le roi, juges civils, criminels et de police des ville, cité, faux-bourgs, banlieue et juridiction de

18. *B.S.H.A.P.* (1979), p. 106.  
19. *Arch. dép.*, D 5a.

Périgueux ». Après ce titre à rallonge qui semble promettre aux étudiants un bel auditoire, vient le sujet de la causerie : « Un officier lègue en mourant tout son bien à cinq de ses parents qui le touchent également de près, tous cinq officiers d'une égale réputation dans le genre de service qui les distingue. L'un est officier de cavalerie, l'autre d'infanterie, le troisième du génie, le quatrième d'artillerie et le cinquième de troupes légères. Mais, afin de piquer la rivalité des prétendants, le testateur partage lui-même sa succession en cinq parties inégales, voulant que la répartition s'en fasse selon le mérite plus ou moins grand des services rivaux. Cinq rhétoriciens représentant les cinq armes plaideront leur cause devant un jury comprenant un président, dix-huit conseillers et un avocat général ».

Plaidée le 30 avril 1766, ainsi que le texte l'indique, cette causerie était, sans doute, le banc d'essai des futurs avocats de la province ! Sobrement décorée, son annonce ne s'illustre que du blason de notre ville encadré par sa devise : « Civium fides fortitudo mea », qu'entourent des branches d'olivier sous une couronne comtale.

(\*\*\*)

S'il faut tirer une conclusion après cet essai d'inventaire, reprenant l'idée que nous exprimions au début de notre étude, nous dirons qu'on trouve résumé dans ces thèses le programme de l'enseignement de l'époque tel que le pratiquaient nos collègues, bien plus axé sur les lettres (ce n'est pas pour rien qu'on disait les belles-lettres !) que sur les sciences, encore que celles-ci n'en soient pas absentes, comme on a pu s'en apercevoir. A ce propos, comment ne pas nous arrêter quelques instants pour évoquer le collège de Mussidan, avec cette thèse dont les disciplines scientifiques nous avaient frappée, et la belle figure du Père Joseph Chaminade qui présidait ce jour-là ? M. le chanoine Goumet, à la plume de qui nous devons la présentation du Père Chaminade dans *Cent portraits périgourds* et notre collègue M. Guy Mandon, auteur de la substantielle *Contribution* déjà citée, sont tombés d'accord pour apprécier « la grande réputation du collège de Mussidan » qui était « l'une des meilleures écoles du diocèse au XVIII<sup>e</sup> siècle » grâce aux abbés Chaminade (ils étaient deux frères), à Joseph en particulier, dont le rayonnement, à la fin de sa vie, dépassa le Périgord.

Digne, également, d'être remarqué nous paraît le fait que l'examen d'une gravure de nos thèses portant la signature de

Nicolas Poussin ait pu servir de base à la recherche de l'authenticité du tableau lui-même... au sujet de laquelle nous ne nous engageons pas !

Enfin, nous n'avons pas manqué de remarquer la qualité du travail fait à Périgueux chez les Dalvy. Cette dynastie d'imprimeurs qui couvrait trois générations montre ce dont les artisans d'une petite ville de province étaient capables dans un métier pratiqué de père en fils avec autant de goût que de soins. Cela aussi méritait d'être retenu.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.



# De quelques migrants périgourdins à Nantes

## AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Port largement ouvert sur le monde grâce au commerce triangulaire et sur le reste du royaume par la voie fluviale et le cabotage, Nantes reçoit de l'extérieur une population venue chercher fortune ou simplement chassée par la misère des zones rurales. Toutes les études le prouvent, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la moitié seulement des Nantais ont vu le jour dans la ville ou dans ses environs <sup>1</sup>; le reste vient d'un peu partout, même si les provinces frontalières sont évidemment plus représentées. La période révolutionnaire, malgré un léger ralentissement des arrivées, n'a pas sur ce point apporté de bouleversements. La consultation des registres « pour l'inscription des citoyens actifs devant former la garde nationale en exécution de la loi du 14 octobre 1791 » <sup>2</sup> nous permet de retrouver ainsi des renseignements sur l'origine de la population masculine adulte soumise au service dans la garde nationale, donc disposant, au départ du moins, d'un certain revenu.

Des sondages effectués dans cette masse donnent la répartition suivante :

LIEUX DE NAISSANCE	ECHANTILLON N° 1 (Canton de Saint-Nicolas)	ECHANTILLON N° 2 (Liste supplémentaire)
Nantes .....	36,5 %	41 %
Reste du département .....	12 %	13 %
Provinces voisines (Bretagne, Anjou, Maine, Poitou, Saintonge) .....	19,5 %	25 %
Reste de la France .....	28 %	19 %
Colonies .....	0,3 %	2 %
Etranger .....	3,7 %	0 %

1. Six mémoires ont été consacrés par des étudiants de l'U.E.R. d'Histoire à l'immigration à Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle (BAZIN, BIRON, LEGENDRE, QUERO, VIGAN et VITU) en 1972; cf. aussi LELUHANDRE, *L'immigration à Nantes d'après le registre de l'Hôtel-Dieu — 1783-1787*. Dans une optique différente, mais avec également des renseignements statistiques : J. DEPAUW, *Immigration féminine, professions féminines et structures urbaines à Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, in *Enquêtes et documents du Centre de recherche sur l'histoire de la France atlantique*, t. II (1972), p. 36.60.
2. Arch. mun. Nantes, H 3. Il s'agit en fait d'une série de registres couvrant environ six ans.

Les provinces éloignées fournissent donc environ un cinquième de ces gardes nationaux et, d'une manière plus générale, de la population nantaise<sup>3</sup>. Toutes les régions sont ainsi représentées avec une nette dominante pour la France du Nord, mais de Provence, du Languedoc, de Gascogne, des Pyrénées, du Quercy, du Périgord sont originaires de petits lots d'immigrants.

Ainsi l'ancienne province de Périgord ou le nouveau département de la Dordogne<sup>4</sup> ont vu naître seize gardes nationaux sur lesquels les registres paroissiaux ou de l'état civil nous apportent parfois des renseignements complémentaires, malgré les nombreuses hésitations nées des homonymies, des fantaisies orthographiques, des changements de prénoms.

NOM	PRENOM	AGE	LIEU de naissance	ETAT CIVIL	CANTON du domicile	PROFESSION	IMPOT en livres
BARAS	Jean	49	Nontron	Marié	14	Négociant	48
BAYARD	Pierre	24	Bergerac	Garçon	13	Menuisier	3
BEDIN	Jean	48	Bergerac	Marié	10	Menuisier	3
BOISSAUD	Sicaire	28	Chadamil ?	M. ou G. 5	9	Cordonnier	0
DAUCHE	Pierre 6	50	Saint-Astier	Marié	16	Tailleur	4
DEGAY	P. O.	34	L'Escot ?	Garçon	17	Ingénieur de la marine	7
DOIN	André	36	Ferrière	Marié	7	Perruquier	0
FIGAT	Pierre 7	40	Périgueux	Marié	13	Perruquier	3
LA CLERGERIE	Jacques 8	36	Périgueux	Garçon	14	Instituteur	0
LAURICHESSE	Pierre	46	Terrasson	Marié	14	Limonadier	3
MADURE	Jean	49	Montrem	Marié	11	Tailleur	3
MAGNE	Emery 9	30	Périgueux	Marié	13	Teinturier	0
MAZEAU	Jean 10	24	Périgueux	Marié	9	Cordonnier	5
MIREMOND	Georges	49	Sarlat	Marié	15	Commis	?
MOIZAN	Etienne	34	Sireuil	M. ou G.	18	Douanier	3
ROUSSEAU	Pierre	47	Périgueux	Marié	18	Perreyeur	3

3. Cf. les travaux cités en note 1; et, à titre de comparaison plus tardive, Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 2309 (« relevé jusqu'au 31 décembre 1856 des ouvriers qui ont pris des livrets à la Préfecture de la Loire-Inférieure »); originaires de Nantes 30,5 %, reste du département 22,4 %, provinces proches 26,8 %, autres provinces 19,5 %, étranger 0,7 %.
4. Certains actes indiquent seulement le lieu de naissance, d'autres font une référence expresse à la province ou au nouveau découpage administratif.
5. Il est marqué célibataire sur le registre d'inscription et marié sur le registre alphabétique, ce qui s'explique puisqu'il s'est marié à Sainte-Croix le 7 mai 1792; quant à la commune d'origine, elle est orthographiée aussi Chadeville. Peut-être s'agit-il de Chapdeuil.
6. Il est précisé « père ». Quant au fils, c'est probablement celui qui est décédé à

On le voit, ces Périgourdins sont assez largement répartis dans la ville, puisque nous les retrouvons dans 10 des 18 cantons, ce qui empêche de parler d'une colonie organisée, comme d'ailleurs le fait qu'ils viennent de points assez divers du Périgord. Ils appartiennent à diverses générations, mais on peut remarquer leur âge souvent élevé : au moment de leur inscription, la moitié d'entre eux a de 40 à 50 ans, ce qui explique le nombre des mariés — plus des trois-quarts — dont un certain nombre ont pris épouse à Nantes.

Les professions sont très diverses, puisque nul métier ne rassemble plus de deux Périgourdins; cependant, notons l'importance des artisans : menuisiers, cordonniers, tailleurs, teinturiers, perruquiers, d'où la faiblesse des cotes fiscales : quatre non imposés, donc proches de la misère, sept imposés à 3 livres, un à quatre, un à cinq. Seul le négociant Baras, avec ses 48 livres, fait figure de bon bourgeois <sup>11</sup>.

Au travers de ces quelques lignes, notre but n'est que d'inviter les historiens du Périgord à se pencher sérieusement sur les liaisons entre leur région et un port atlantique vers lequel, a priori, rien ne pouvait attirer spécialement, si ce n'est la réputation de richesse de cette place commerçante ou les hasards des tours de France compagnonniques <sup>12</sup>.

Philippe-Jean HESSE.

- 
- l'Hôtel-Dieu le 23 janvier 1789, à moins que le même prénom ait été porté par deux de ses enfants.
7. Il est bien implanté à Nantes où il s'est marié en 1781 et a eu plusieurs enfants dont des jumelles en 1788. Il est mort lui-même sous le Premier Empire à cinquante ans passés. Simple perruquier lors de son inscription de 1792, il se présente comme parfumeur à sa réinscription de l'an V.
  8. Mort en l'an IV.
  9. Marié en 1787, il a quatre enfants dont un mort en bas âge. Il est possible que ce soit lui le Magne (sans prénom) mort en 1810.
  10. Marié en 1791.
  11. Sur les impôts à Nantes, leur mode de calcul, leur prise en compte pour la citoyenneté active..., cf. Y. LE GALL, *Les élections générales en Loire-Inférieure (1789-1799)*, thèse de droit (Grenoble, 1976, 3 vol.).
  12. Les femmes semblent très rares; ainsi DEPAUW, partant des registres de déclaration des naissances illégitimes, trouve parmi les mères immigrées :  
 1726/46 — 220 femmes dont 0 Périgourdine  
 1747/66 — 454 femmes dont 0 Périgourdine  
 1772/87 — 827 femmes dont 1 Périgourdine  
 Il est vrai que sur 334 pères d'enfants illégitimes, aucun ne semble venir de la Dordogne; de même aucun Périgourdin parmi les garçons perruquiers qui ont demandé l'autorisation de travailler à Nantes en 1780.

# Fosses et puits de Petit-Bersac

---

## I. — LES FOSSES

Au cours de treize années consécutives de fouilles, de 1965 à 1977, il m'a été donné de découvrir et de fouiller personnellement, dans les ruines de l'immense villa gallo-romaine de Petit-Bersac, plus d'une centaine de fosses énigmatiques dont il était difficile de dire, du moins au début, si elles étaient des tombes à incinération, des « poches à déblais » ou des fosses à offrandes.

Cette découverte n'aurait eu rien de remarquable en soi si la datation des fosses dont la parenté était indéniable, ne s'échelonnait pas sur une période d'au moins douze siècles, allant du début de notre ère jusqu'à très avant dans le Moyen Age. Il m'a paru alors utile d'attirer l'attention des chercheurs sur la continuité de cette coutume funéraire de tradition gauloise et sur la filiation des fosses à offrandes dont l'utilisation était le fait de populations autochtones qui, selon les époques, ont utilisé le mobilier gallo-romain, barbare ou médiéval.

En ce qui concerne les fosses gallo-romaines, et bien que celles-ci n'aient jamais livré de restes humains, j'ai longtemps supposé qu'il s'agissait de tombes à incinération du type rencontré près de Brive ou à Puy-de-Voingt dans le Puy-de-Dôme, décrites comme étant de simples fosses creusées dans le sol antique et dans lesquelles ont été versés pêle-mêle les résidus de la crémation : cendres, charbons, ossements, poterie, verrerie.... fosses dans lesquelles « l'urne ne joue plus aucun rôle comme récipient cinéraire »<sup>1</sup>. J'ai admis cette hypothèse tant qu'il s'est agi de fosses gallo-romaines bien datées par leur mobilier (notamment par la céramique sigillée très abondante) permettant de les échelonner du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle, période où justement l'incinération dominait sous l'influence romaine. Mais la découverte de fosses d'époque barbare des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles et de fosses médiévales du XII<sup>e</sup> siècle, bien caractérisées et destinées à coup sûr à recevoir des offrandes<sup>2</sup>, m'a amené, en raison de leur

1. *Gallia*, t. VI (1948), fasc. 2, p. 363. Un cimetière romain du III<sup>e</sup> siècle près de Brive, par Michèle LABROUSSE.

2. En effet, la pratique de l'incinération semble avoir disparu au début du V<sup>e</sup> siècle dans les campagnes.

similitude et de leur parenté réelles avec les fosses gallo-romaines, à reconsidérer cette hypothèse et à admettre finalement que les fosses gallo-romaines de Petit-Bersac étaient, non pas des tombes à incinération mais des fosses à offrandes.

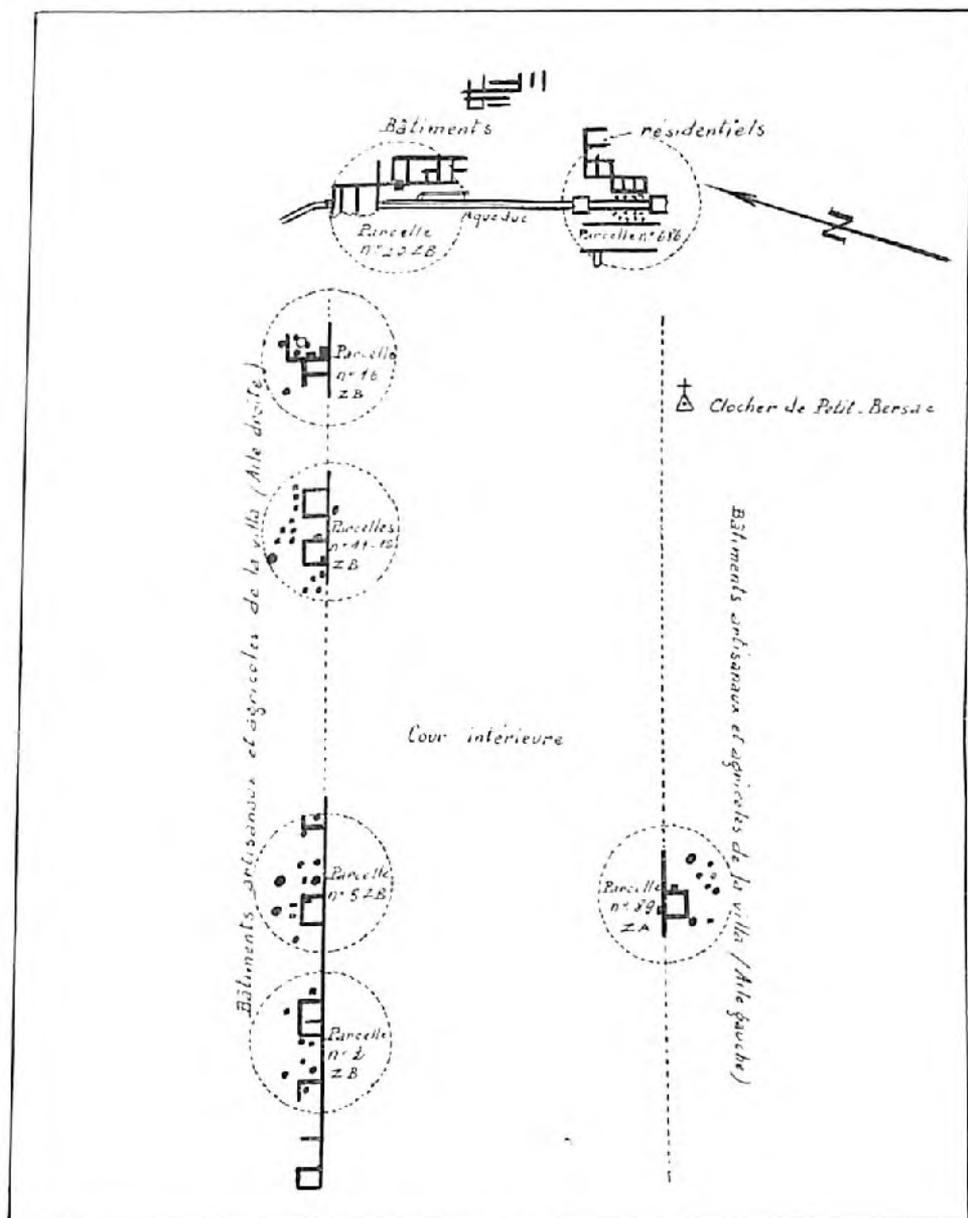
En effet, les ressemblances ne se limitent pas seulement aux formes, elles s'étendent jusqu'au remplissage qui est caractérisé essentiellement par l'absence d'urne cinéraire et de restes humains, par la présence d'offrandes alimentaires, d'offrandes tutélaires ou magiques et par la pratique constante du bris rituel.

Pour décrire les fosses à offrandes gallo-romaines on utilise une quantité de termes qui peuvent aussi bien s'appliquer à toutes les fosses quelles que soient leurs époques. La seule différence qui existe réside essentiellement dans le type du mobilier — a évidemment subi les fluctuations du goût, les contrecoups qui événements historiques et les changements que ces derniers ont introduits dans la vie économique.

Par ailleurs, il est difficile d'admettre que des tombes à incinération, s'échelonnant du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle auraient pu être établies à l'intérieur des dépendances de la villa, près des bâtiments résidentiels, alors que sous la domination romaine il était interdit d'inhumer les morts à l'intérieur des lieux habités. Cette interdiction a subsisté jusqu'à l'installation des envahisseurs germaniques. Ainsi donc, les fosses gallo-romaines de Petit-Bersac seraient bien des fosses à offrandes.

La présence de ces fosses dans le même contexte que les fosses à offrandes barbares et médiévales prouverait que les rites funéraires de caractère chthonien et de tradition gauloise, véritables actes magiques qui auraient résisté au « tourbillon des invasions » et à l'installation de nouvelles populations, à moins que celles-ci n'aient amené avec elles, d'Outre-Rhin, des pratiques liées au culte des morts et ressemblant étrangement aux nôtres.

Bien que s'appuyant sur l'étude d'un nombre important de fosses — une centaine, comme il a été dit plus haut — cette déduction concernant les fosses gallo-romaines ne peut cependant pas être retenue sans réserve tant qu'il n'aura pas été trouvé de tombes à incinération de la même époque, bien caractérisées par leur dépôt cinéraire. Beaucoup de fosses gallo-romaines restent encore à fouiller, notamment dans l'intervalle des parcelles déjà prospectées, et la continuation des fouilles



PETIT-BERSAC.

Pl. n° 1 : Répartition des fosses et puits dans les ruines de la villa gallo-romaine fouillée de 1965 à 1977.

(Echelle : 1/2.000<sup>e</sup>)

amènera peut-être la découverte de telles tombes, apportant ainsi une solution définitive à cette question particulièrement méconnue des fosses à offrandes gallo-romaines.

Il ne saurait être question ici d'entrer dans l'étude détaillée de chaque fosse, ce qui serait particulièrement long et surtout fastidieux, tant leur similitude de façon est grande.

Je me bornerai donc à décrire une fosse type pour chacune des époques gallo-romaine, barbare et médiévale après avoir souligné les caractères communs et, éventuellement, les particularités.

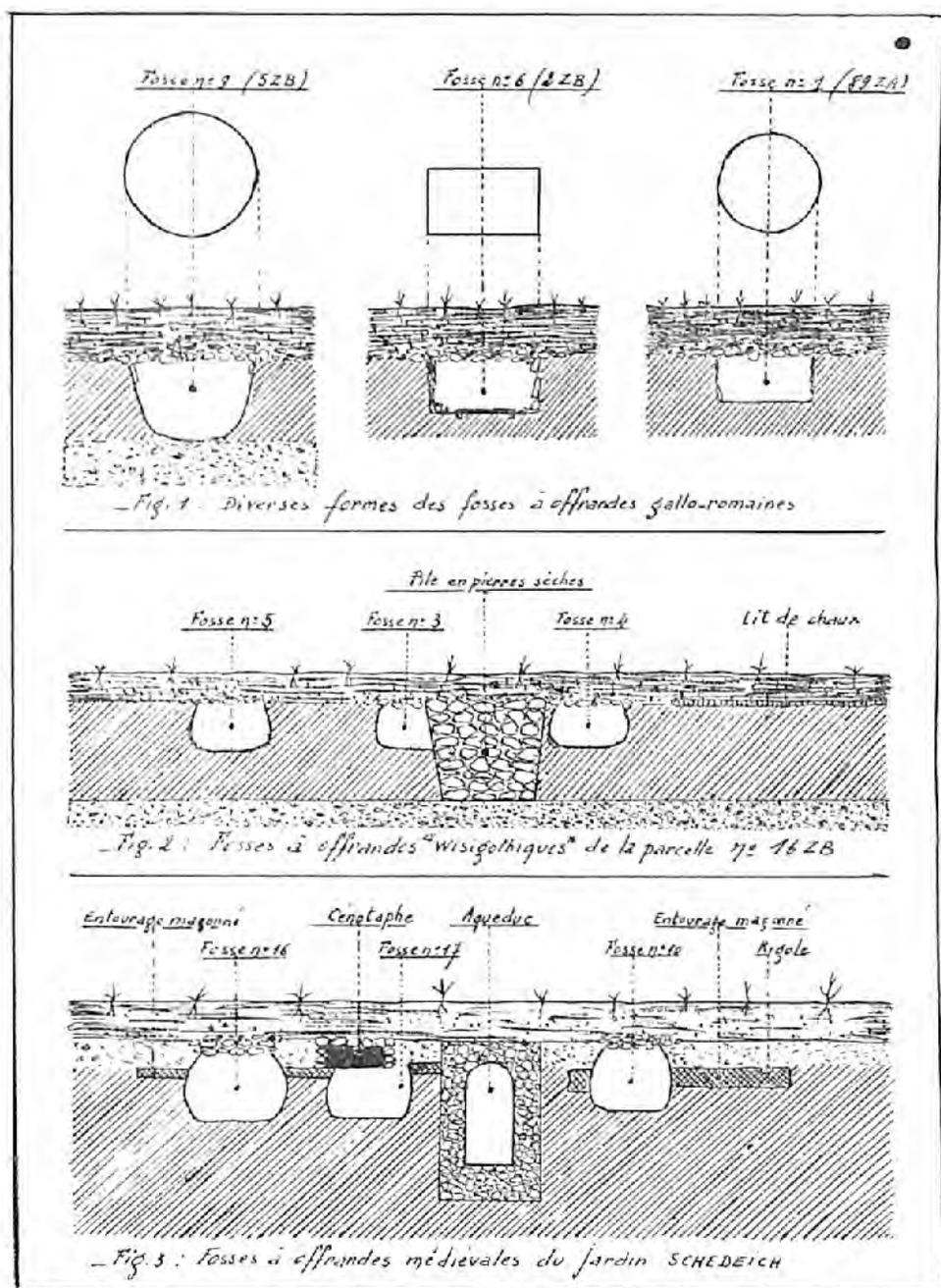
#### A. — LES FOSSES GALLO-ROMAINES.

Toutes ces fosses ont été découvertes dans les dépendances de la villa, elles sont situées de part et d'autre d'une grande cour aboutissant aux bâtiments résidentiels. Réparties sans ordre apparent et sans raison d'un choix particulier dans ce qui devait être des cours ou des jardins, elles sont très rarement situées à l'intérieur des demeures. Deux cas cependant de fosses se trouvant à l'intérieur d'un habitat ont été observés sur les parcelles n<sup>os</sup> 5 et 2 de la section ZB.

Ce sont de simples fosses creusées dans le sol vierge. Parfois parementées sommairement de pierres et de briques, elles sont toujours recouvertes d'une sorte de « chapeau » formé de pierreaille et de fragments de tuiles. De forme généralement circulaire, elles affectent le plus souvent l'apparence d'une cuvette dont la profondeur propre varie de 0 m 40 à 1 m et le diamètre de 0 m 50 à 2 m (Pl. n<sup>o</sup> 2, fig. 1, fosse n<sup>o</sup> 9).

Cependant, certaines sont cylindriques (Pl. n<sup>o</sup> 2, fig. 1, fosse n<sup>o</sup> 1). Quelques-unes enfin sont rectangulaires et mesurent en moyenne 1 m 50 de long et 1 m de large pour une profondeur de 0 m 50 (Pl. n<sup>o</sup> 2, fig. 1, fosse n<sup>o</sup> 6). Aucune hypothèse valable ne peut être avancée qui permettrait d'expliquer cette différence morphologique qui d'ailleurs ne paraît avoir qu'une importance mineure, car le remplissage demeure obstinément semblable dans toutes les fosses, quelle que soit la forme de celles-ci.

Ce remplissage, qui tranche par sa couleur sombre sur l'ocre de l'argile située en moyenne à 0 m 40 sous la terre végétale, est toujours constitué par une terre noire et grasse, riche en matières organiques, charbonneuse, truffée de pierres, de fragments de tuiles et de briques et par un mobilier généralement abondant en poterie commune et sigillée. Le tout paraît



## PETIT-BERSAC.

Pl. n° 2 — Les fosses à offrandes.

avoir été versé pêle-mêle dans la fosse sans aucune disposition particulière. Cependant, dans un cas seulement, une certaine ordonnance a été observée dans la répartition des offrandes. Il s'agit de la fosse n° 1 trouvée sur la parcelle n° 89, section ZA, dans laquelle des vases brisés, mais reconstituables en grande partie, étaient imbriqués les uns dans les autres et paraissaient avoir été alignés, avant d'être brisés, selon le grand axe de la fosse qui était rectangulaire.

En plus de la poterie commune et de la céramique de luxe (sigillée, vases à pâte blanche et à parois minces, décorés à la barbotine), les fosses contiennent toujours de la verrerie en plus ou moins grande quantité (elle domine parfois dans certaines fosses), des métaux (bronze, fer, plomb), des scories, un échantillonnage de coquillages (huîtres, moules, coques, pétoncles...), des os brisés d'animaux (bovins, sangliers, cerfs...), des cornes de bovins, des tronçons de bois de cerfs, des défenses de sangliers. Le bris rituel est observé dans toutes les fosses.

On sait que les Gaulois croyaient à l'immortalité de l'âme et à la métempsycose et, de ce fait, les vivants devaient apporter dans la tombe les objets nécessaires à la vie future du défunt. Il semble bien que l'on retrouve dans les fosses à offrandes l'accomplissement d'un rite semblable lié à l'idéologie funéraire chthonienne, au culte des morts et au foyer domestique. En effet, comme dans les tombes, les offrandes des fosses comprennent des objets usuels tels que des vases de terre ou de verre, toujours brisés, des outils en fer (couteaux, serpes, lissoirs de potiers...), des objets de parure (épingles à cheveux, fibules de bronze...), mais aussi des offrandes alimentaires et des objets ayant probablement des propriétés magiques.

L'offrande alimentaire est, comme a dit Edouard Salin, « une coutume extrêmement ancienne, commune à des peuples et à des civilisations fort éloignées dans le temps et dans l'espace »<sup>3</sup>. Elle est toujours présente dans les fosses, souvent abondante et variée, et il n'est pas rare de recueillir dans une seule plus d'une centaine d'os brisés appartenant surtout à des bovins qui paraissent les animaux de sacrifice par excellence, mais on y trouve également des os de cerfs et de sangliers, ainsi que des os de lapins ou de lièvres, de poulets et d'oiseaux divers. Les coquillages marins en plus ou moins grande quantité, semblent également faire partie de l'offrande alimentaire.

3. Edouard SALIN, *La civilisation mérovingienne*, t. IV, p. 29.

mais il est possible que certaines espèces aient pu être considérées comme ayant un pouvoir magique.

L'offrande magique ou phylactérique a également sa place dans toutes les fosses sous forme de défenses ou de dents de sangliers montées en pendentifs, de médaillons en bois de cerf servant d'amulettes, de dents de bovins ou de chevaux, de silex rougis par le feu, de verre, de métaux et de scories. Le bronze et le fer, parfois le plomb, se présentent sous des formes diverses. Le bronze, parfois en très petite quantité mais toujours présent, se trouve sous forme de retailles, d'épingles, de baguettes... il est souvent réduit à un simple grain échappé du fourneau du bronzier. Le fer est représenté sous des formes très variées : clous, outils, anneaux, pitons, scories pesant environ 1 kg et ayant la forme hémisphérique donnée par le creuset...

De cette étude générale des fosses gallo-romaines, il ressort qu'une parenté extrêmement étroite existe entre elles et, à première vue, on pourrait croire qu'elles sont sensiblement contemporaines. Cependant, le mobilier recueilli dans celles-ci<sup>4</sup>, c'est-à-dire pour l'essentiel, la céramique sigillée qui a fourni une centaine d'estampilles de potiers, certaines poteries communes bien datées comme les cruches à col mouluré ou à bec pincé, la verrerie, permettent d'estimer que les fosses gallo-romaines de Petit-Bersac s'échelonnent du début de notre ère jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle. A partir de cette époque, il semble qu'une coupure se soit produite qui aurait amené la disparition des fosses, du moins de leur lieu habituel d'implantation.

On peut supposer que ce hiatus pourrait être dû à la destruction complète du vicus vers la fin du III<sup>e</sup> siècle, comme cela est de règle en Aquitaine où l'invasion de 276 a amené des ruines innombrables. Il faudra attendre le V<sup>e</sup> siècle pour trouver à nouveau des fosses à offrandes sur le même site, alors que les Wisigoths viennent de s'installer comme fédérés dans le Sud-Ouest de la Gaule. Ces nouvelles fosses, dont la parenté avec les fosses gallo-romaines est frappante, livreront une céramique nouvelle, de bonne qualité, qui sera utilisée du V<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, époque pendant une partie de laquelle les Wisigoths ont occupé l'Aquitaine<sup>5</sup>. Cette céramique appelée « wisigothique » par Déchelette est maintenant qualifiée de « paléochrétienne » ou « estampée ».

4. L'ensemble des fosses a livré plus d'une tonne de tessons de poterie commune et plusieurs milliers de fragments de vases sigillés.

5. Leur royaume sera détruit et absorbé par les Francs en 507.

Les caractéristiques des fosses gallo-romaines étant maintenant connues, il me paraît intéressant de faire l'inventaire d'une de ces fosses à titre d'exemple concret. Il s'agit de la fosse n° 9 située sur la parcelle n° 5 de la section ZB, choisie pour sa représentativité. Assez riche, elle ne paraissait pas avoir été violée car le « chapeau » d'une épaisseur exceptionnelle de 0 m 25 environ paraissait intact. Formé de moellons calcaires, de fragments de tuiles et de briques, de blocs de chaux rose, de plaques de marbre, ce couvercle obturait une fosse ayant la forme d'une cuvette circulaire creusée dans l'argile vierge située immédiatement au-dessous de la terre végétale.

La fosse était remplie d'une terre noire et grasse, de cendres grises truffées de morceaux de charbon, d'os d'animaux en partie calcinés et d'un grand nombre de fragments de vases, le tout paraissant avoir été jeté pêle-mêle dans la fosse. Le remplissage soigneusement criblé devait livrer un important matériel, relativement riche, notamment en sigillée et en céramique à pâte blanche, à parois minces, décorée à la barbotine. Des centaines de tessons de poterie commune ont été recueillies et quelques vases ont pu être en partie reconstitués.

Au fond de la fosse se trouvait un grand vase ovoïde presque complet, à pâte blanche, décoré de lunules imbriquées. Il voisinait avec un important fragment de jarre portant un graffite et à moitié rempli de chaux blanche<sup>6</sup>. De nombreux tessons de sigillée se trouvaient également au fond. Quant à la poterie commune, elle était répartie sans ordre dans la fosse avec une centaine de clous en fer forgé de 4 à 15 cm de long, quelques objets en fer, des morceaux de plomb, des scories de fer et de bronze, de nombreux os d'animaux (bovins, sangliers, cerfs, oiseaux...) en partie calcinés, un bois de daim complet, plusieurs tronçons d'andouillers coupés à la scie dont certains étaient à moitié calcinés, plusieurs défenses de sangliers, des coquilles d'huîtres, de moules, de pétoncles et une vingtaine de fragments de vases ou de flacons en verre.

La céramique sigillée représentée par une centaine de tessons provenait surtout de petits vases ornés de feuilles cordiformes ou de vases unis. Cependant il a été recueilli deux importants fragments d'un vase d'un beau rouge vif représentant une scène mythologique (peut-être Jonas sortant de la gueule d'un

6. De nombreuses fosses ont livré des fonds de vases remplis de chaux blanche qui semble avoir dans ce cas des vertus phylactériques.

gros poisson). Ce vase est datable de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle <sup>7</sup>.

Les vases ovoïdes ornés, à pâte blanche, étaient également bien représentés. En plus du grand vase cité plus haut, il a été recueilli une cinquantaine de tessons décorés à la barbotine, remarquables par leur minceur et leurs coloris qui varient du bel orangé brillant au brun, avec des dégradés du plus bel effet. Les décors sont composés de languettes, de lunules, d'écailles imbriquées, d'incisions, de guillochis et de « sablé ». Ces vases étaient très fréquents dans les officines de la Gaule aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles <sup>8</sup>.

La poterie commune grise comprenait plusieurs centaines de fragments de vases dont beaucoup étaient décorés à la molette (Il a été relevé vingt molettes différentes). La poterie à pâte rose ou jaune était représentée par des cruches à col mouluré, des cruches à col rond sans bec verseur, des amphoriques, le tout datable du 1<sup>er</sup> siècle. La fosse a en outre livré quelques fragments de vases tripodes à reflets métalliques, une dizaine de pesons de tisserand, un pied d'amphore, une pierre percée d'un trou circulaire et une tegula complète.

Enfin il a été recueilli une vingtaine de fragments de verre (col d'un grand flacon à anse vert clair, fond de « lacrymatoire », bord de vase décoré de lunules en relief, panse de vase décoré de cannelures et de traits parallèles gravés à la meule), une charnière (?) de coffret en os, une bille en terre cuite de 23 mm de diamètre, une sorte de jelon en marbre finement poli de forme hémisphérique, un petit fléau de balance d'orfèvre et un specillum de bronze.

Il est inutile de souligner tout l'intérêt que présente la famille de ce milieu archéologique parfaitement clos que sont les fosses à offrandes pour la datation du mobilier important et varié qu'elles contiennent et dont la contemporanéité est certaine.

## B. — LES FOSSES DES IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> SIECLES

Au cours de mes fouilles dans la villa gallo-romaine de Petit-Bersac j'ai pu recueillir un nombre assez important d'une céramique fine, bien caractérisée, grise ou orangée, unie ou décorée au poinçon, connue maintenant sous la dénomination

7. OSWALD, *Index of figure type on terra sigillata*, n° 139, pl. IX.

8. *Gallia*, t. XXVII (1969), fasc. 1, p. 62.

de sigillée paléochrétienne<sup>9</sup>. Cette céramique a été trouvée soit dans les couches de surface perturbées par les intempéries, la végétation et les cultures, soit dans trois fosses violées à une époque ancienne, soit dans une fosse fouillée irrégulièrement en 1968, soit enfin à proximité de fosses paraissant intactes situées dans un ensemble funéraire particulièrement remarquable.

La fosse fouillée en 1968 se trouvait sur la parcelle n° 89 de la section ZA. L'inventeur ayant opéré seul sans aucune méthode, l'inventaire de la fosse est connu<sup>10</sup>. Relativement riche, cette fosse contenait plusieurs centaines de tessons de poterie commune et d'importants fragments de céramique paléochrétienne dont ceux d'une grande assiette<sup>11</sup> de 40 cm de diamètre, à fond plat décoré intérieurement de palmettes organisées en rosace, de rouelles et de guillochis, avec bord à marli décoré de rouelles, ainsi que des bols également décorés de rouelles, de palmettes et de guillochis<sup>12</sup>.

La verrerie était représentée par de nombreux fragments de vases ou de flacons divers aux formes curieuses. La fosse a également livré des objets en fer (couteau, petit marteau très usagé, pointe de flèche, anneau...), des objets en bronze (anneau, de 5,5 cm de diamètres, retailles de tôle, une monnaie très fruste du type URBS ROMA...), du plomb, des scories de fer et de bronze, une fusaiole, des disques taillés dans des tuiles ou des fragments de vases, des silex rougis au feu, des ossements d'animaux et des coquillages marins.

Bien que sa forme n'ait pas été relevée, on peut supposer, d'après la surface sur laquelle les offrandes ont été recueillies, que cette fosse était de dimensions comparables à celles des fosses gallo-romaines. La ressemblance ne se limitait d'ailleurs pas seulement aux dimensions, car on y a retrouvé des offrandes comparables en qualité et en quantité à celles des fosses gallo-romaines : de la céramique de luxe et de la poterie commune, toujours brisées, de la verrerie fragmentée, des métaux, des ossements d'animaux, des coquillages..., c'est-à-dire des objets usuels, des offrandes alimentaires et des offrandes à caractère tutélaire ou magique d'un grand intérêt.

Beaucoup plus instructif cependant est l'ensemble funéraire

9. Jacqueline RIGOIR, Les sigillées paléochrétiennes grises et orangées, dans *Gallia*, t. XXVI (1968).

10. J'ai pu acquérir le mobilier qui se trouve actuellement dans mon dépôt de fouilles de Petit-Bersac.

11. Forme 1 de Jacqueline RIGOIR.

12. Formes 6 a, 6 b et 15 de Jacqueline RIGOIR.

découvert sur la parcelle n° 16 de la section ZB et fouillé par mes soins en 1972. Situé à l'intérieur des ruines d'une demeure artisanale ou agricole gallo-romaine de forme rectangulaire, il a été en partie détruit lors de la construction du chemin départemental qui le borde au Nord-Est. Au moment des fouilles, il comprenait encore les restes souterrains d'une pile construite en énormes moellons, trois fosses à offrandes circulaires, dont deux étaient accolées à la pile, et deux grandes fosses rectangulaires dans lesquelles un feu violent avait cuit les parois d'argile (Pl. n° 2, fig. 2).

A proximité de la pile se trouvaient les restes d'un petit fourneau de forme triangulaire, en pierre sèche, autour duquel la terre était cuite dans un rayon de 1 m environ. Il avait été utilisé pour la fonte du bronze, comme en témoignaient les éclaboussures de ce métal à l'intérieur du foyer. Une grande partie de l'enclos formé par les fondations de l'habitat gallo-romain était occupée par une aire de terre cuite enduite d'une couche de chaux de 2 à 3 cm d'épaisseur recouverte de charbon et de terre très noire contenant une quantité très importante d'ossements d'animaux brisés, de cornes de bœufs et de chèvres, des défenses de sangliers <sup>13</sup>.

Prolongeant vers l'Est l'aire enduite de chaux, se trouvait un sol de terre cuite, également recouvert de terre noire charbonneuse truffée d'ossements d'animaux. Des trous de poteaux et de nombreux clous indiquaient que cette partie était recouverte d'une construction en bois qui, incendiée, s'était écroulée sur le sol, recouvrant celui-ci d'une épaisse couche de charbon. Outre les ossements d'animaux et les clous, il a été recueilli en cet endroit une monnaie du type URBS ROMA <sup>14</sup>, un fort couteau à manche de corne, une lampe à huile en fer, des tessons de poterie commune grise rugueuse et grossière, deux fragments de poterie noire décorés d'ondulations profondément incisées, un fond de vase portant le svastika gravé à la pointe après cuisson, une partie importante d'un curieux gobelet orné de bourrelets circulaires transversaux, de forme barbare signalée par Edouard Salin comme pouvant être d'origine saxonne <sup>15</sup>. Enfin et surtout, il y a été recueilli de beaux fragments de céramique paléochrétienne dont trois fonds d'assiettes ornés au

13. La présence de nombreuses cornes de chèvres, toujours absentes des fosses gallo-romaines, semblerait indiquer que l'élevage de cet animal s'est développé aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles.

14. A noter qu'une monnaie semblable a été trouvée dans la fosse paléochrétienne de la parcelle n° 89 ZA.

15. SALIN, *op. cit.*, 1<sup>re</sup> partie, p. 288 et 294.

poinçon d'agneaux, de poissons, de cerfs et de croix pattées qui sont les témoignages irréfutables du caractère chrétien de cette céramique.

Grâce à ce mobilier bien caractérisé, on peut estimer que le contexte dans lequel se trouvaient la pile et les fosses à offrandes contiguës peut être daté des IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles<sup>16</sup>. Cette observation a son importance, car il ne sera pas trouvé dans ces fosses un mobilier aussi bien caractérisé permettant de les dater avec précision.

Ce contexte étant connu, passons maintenant à l'étude de la pile et des fosses qui nous intéressent (Pl. 2, fig. 2). Parfaitement circulaire, la pile avait la forme d'un tronc de cône renversé mesurant 1 m 45 à la base et 1 m 80 au sommet pour une profondeur de 1 m 60. Construite en moellons énormes, aux formes remarquablement irrégulières, hourdés avec de l'argile, elle prenait sa première assise sur le sable. Il semble bien que ce puissant massif soigneusement assemblé était destiné à supporter un monument s'élevant assez haut au-dessus du sol. Il est probable que sa partie extérieure a été détruite à une époque indéterminée. Lors des fouilles j'ai cru qu'il s'agissait d'un tombeau, d'un puits ou de tout autre ouvrage souterrain et j'ai entrepris son démontage, non sans difficultés, jusqu'à sa première assise, mais aucun vestige n'a été découvert au-dessous.

Deux fosses circulaires étaient accolées à la pile : l'une, au Nord, avait une ouverture sur le monument à hauteur de la panse; l'autre, au Sud, n'en était éloignée que de quelques centimètres. Une autre fosse circulaire, de forme identique, se trouvait à 3 m au Sud de la pile, contre les fondations d'un mur gallo-romain.

Ces trois fosses avaient la forme d'un tonnelet ou d'une marmite (Pl. n° 2, fig. 2) mesurant 1 m 15 de diamètre au fond, 1 m au sommet et 1 m 30 à mi-hauteur. D'une profondeur propre de 0 m 80, elles étaient creusées dans l'argile vierge propre de couleur très sombre tranchait nettement et leur remplissage de couleur très sombre tranchait nettement sur la couleur ocre de l'argile. Une chape de pierres et de tuiles obturait leur sommet (fosses n° 3, 4, 5).

Le remplissage, composé de terre noire, de charbon et de cendres, contenait des pierres, des fragments de tuiles et de briques et des offrandes diverses, le tout paraissant avoir été jeté

16. La céramique paléochrétienne de Petit-Bersac a été étudiée par Jacqueline RIGOIR (*Gallia*, t. 31 (1973), fasc. 1). Les monnaies URBS ROMA sont datables de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle.

pêle-mêle dans la fosse. Il ne contenait aucune trace de résidus de la crémation. Le mobilier céramique était abondant et varié.

Il comprenait de la poterie commune assez grossière, toujours brisée, des pesons de tisserand dont l'un portait la croix gravée après cuisson sur le sommet, des fonds de vase remplis de chaux blanche, des plaques de marbres divers. Les métaux étaient représentés par de nombreux objets en fer : boucle de ceinturon rectangulaire de 9 cm sur 3 cm 5 bien conservée, pitons, couteaux, clous, scories de forme arrondie..., des objets en bronze : retailles, petites tiges, résidus de la fonte... En outre, chaque fosse a livré une quantité importante d'ossements d'animaux (bœufs, cerfs, sangliers, poulets...), des valves d'huîtres, des coquilles d'escargots...

Ainsi, on retrouve dans ces fosses des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles la même variété d'offrandes que dans les fosses gallo-romaines des I<sup>er</sup> et III<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire des objets usuels comprenant surtout de la céramique ayant subi le bris rituel et souvent le feu, des objets tutélaires, magiques ou talismaniques, et des offrandes alimentaires. Leur parenté avec les fosses gallo-romaines paraît irréfutable.

Dans le même enclos formé par les fondations de la demeure gallo-romaine, il a été découvert deux grandes fosses rectangulaires, l'une mesurant 2 m × 0 m 80 et l'autre 3 m × 2 m, avec une profondeur propre de 0 m 80 (fosses n<sup>os</sup> 6 et 7). Elles avaient servi de foyers, comme en témoignaient les parois d'argile cuites par un feu violent. Le fond était garni de grosses pierres et de fragments de tuiles gallo-romaines provenant à coup sûr de la villa. Le remplissage était constitué, au fond, d'une couche de terre noire et charbonneuse recouverte de terre rubéfiée au-dessus de laquelle se trouvait une épaisse couche de cendre grise à l'état pur, le tout surmonté d'une couche de terre très noire, fine et meuble. Le matériel était réduit à quelques objets en fer (clous, pitons, anneaux, couteaux, scories...), à quelques tessons de poterie commune grossière atypique et à des ossements d'animaux.

En dehors de l'enceinte, deux fosses à offrandes ont été fouillées (fosses n<sup>os</sup> 1 et 2) mais leur mobilier (sigillée en particulier) permet de les considérer comme gallo-romaines.

L'examen du mobilier des fosses n<sup>os</sup> 3, 4, 5 n'est pas sans poser de problèmes. En effet, si le contexte dans lequel elles se trouvent date des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, comme nous l'avons vu plus haut, il est difficile de leur attribuer une datation avec certitude en raison de l'absence de matériel bien caractérisé.

On peut cependant admettre que ces fosses ne contenant aucune céramique d'époque gallo-romaine ont été établies après la destruction de la villa, puisqu'elles se trouvent à l'intérieur d'une demeure gallo-romaine. Par ailleurs la poterie commune, rugueuse et assez grossière est d'apparence barbare. Quant à la boucle de ceinturon de forme rectangulaire, avec son ardillon pivotant librement autour de son axe, elle pourrait être datée du V<sup>e</sup> ou du début du VI<sup>e</sup> siècle. Il semble donc que l'on puisse considérer que ces fosses et le monument funéraire remontent aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles.

Un autre problème est celui de savoir quelle interprétation donner à cet ensemble funéraire entouré de murs gallo-romains qui, par certains côtés, rappelle l'enclos funéraire de Lasdebèzes à Lescar (Pyrénées-Atlantiques) avec sa pile romaine<sup>17</sup>, mais l'absence de tombes à inhumation gallo-incinération dans l'enclos ne permet pas de pousser plus loin la comparaison. Ce qui est certain, c'est que ces fosses à offrirons entourant le monument en pierres préfigurent, comme nous le verrons plus loin, par leur forme et leur disposition, les fosses à offrandes médiévales groupées autour d'un cénotaphe que j'ai découvertes à Petit-Bersac.

La présence d'une grande quantité d'ossements et de cornes d'animaux sur l'aire enduite de chaux et sur le sol rubéfié qui lui est contigu permet de déduire que se trouvait là un bâtiment destiné aux sacrifices d'animaux.

En ce qui concerne les grandes fosses rectangulaires dont les parois ont été cuites par un feu violent et dont le remplissage était constitué en grande partie de cendre pure et de charbon, il semble bien qu'elles étaient destinées aux feux rituels. Quant au petit foyer triangulaire en pierre sèche portant des éclaboussures de bronze, il aurait pu servir à fondre ce métal qui est toujours présent dans toutes les fosses de Petit-Bersac, quelle que soit l'époque de celles-ci.

De ce qui précède on peut voir combien sont complexes les influences que révèle l'étude de cet ensemble funéraire, et il est bien regrettable que la construction du chemin départemental n° 20, à la fin du siècle dernier, ait fait disparaître une partie de celui-ci.

17. *Gallia*, t. XXVII (1969), fasc. 2.

### C. LES FOSSES A OFFRANDES MEDIEVALES

En 1971, en fouillant la partie thermale d'un grand édifice gallo-romain, j'ai mis au jour un ensemble funéraire médiéval parfaitement conservé comprenant vingt-trois fosses à offrandes réparties en deux groupes distincts de part et d'autre d'un souterrain formé par un aqueduc gallo-romain, à l'endroit où celui-ci, débouchant à l'air libre par un bel arc plein cintre, se dirige vers le Nord-Ouest pour se jeter dans un bras de la rivière de Dronne <sup>18</sup>.

Quatorze fosses situées à l'Est de l'aqueduc étaient pour la plupart « encastrées » dans un mortier de chaux blanche et de sable de 0 m 30 environ d'épaisseur, en contact direct avec la partie couverte de l'ouvrage gallo-romain. Les neuf fosses situées de l'autre côté de l'aqueduc étaient groupées autour ou au-dessous d'un cénotaphe portant à sa surface un assemblage de moellons formant le symbole de la Croix.

Cet ensemble était situé dans un jardin figurant au cadastre de la commune de Petit-Bersac sous le n° 686, à la sortie N.-E. du bourg, à environ soixante mètres de l'église Saint-Saturnin et de l'ancien cimetière désaffecté à la fin du siècle dernier. Nous verrons plus loin que ces précisions d'ordre géographique ont une grande importance pour la compréhension du culte qui fut pratiqué en cet endroit aux environs du XII<sup>e</sup> siècle car, en 1975, j'ai eu la bonne fortune, en effectuant une fouille de sauvetage dans l'ancien cimetière, de découvrir une double sépulture qui contenait un mobilier de même époque que celui recueilli dans les fosses à offrandes, permettant ainsi d'établir le lien entre le lieu du culte (église et cimetière) et le rite funéraire chthonien (souterrain-cénotaphe et fosses à offrandes) et de mettre en lumière un regain de paganisme que l'Eglise aura le plus grand mal à extirper <sup>19</sup>.

Toutes les fosses contenaient un mobilier à peu près identique en quantité et en variété, aussi il ne sera fait qu'un inventaire d'ensemble des objets recueillis. Parfaitement circulaires et de structure identique, les fosses avaient la forme d'un tonnelet ou plutôt d'une bonbonne décollée à fond plat (Pl. n° 2, fig. 3). Comme les fosses gallo-romaines ou d'époque barbare, leur sommet, formant une sorte de voûte, était recouvert d'une chape de pierres. La plupart communiquaient entre elles soit

18. La découverte de ces fosses a été publiée dans le *B.S.H.A.P.*, t. CII (1975), p. 196. Je ne rappellerai donc ici que l'essentiel de cette découverte.

19. La découverte de cette tombe a été publiée dans le *B.S.H.A.P.*, t. CIII (1976), p. 101.

par des ouvertures circulaires pratiquées dans la panse, soit par des rigoles aménagées dans l'entourage de mortier. Elles étaient remplies d'une terre très noire, grasse et charbonneuse, de cendres grises et de terre rubéfiée formant des couches d'épaisseur variable. Le mobilier, paraissant avoir été jeté pêle-mêle dans la fosse, était très abondant et parfaitement homogène. Il était composé d'une grande quantité de poteries brisées, souvent carbonisées<sup>20</sup>, d'offrandes alimentaires (os d'animaux, poissons, œufs...) et de phylactères (fer, bronze, scories, verrerie, défenses de sangliers, coquillages, galets troués, silex rougis au feu...).

Les poteries comprenaient des vases globulaires, des cruches à bec ponté ou à goulot renforcé à pâte rugueuse très caractéristique, des « pégaus », des bassines tronconiques à pâte grossière et à grosse granulation couleur rouge brique et, pour une faible partie, des vases recouverts de vernis. Ce mobilier céramique est datable du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles. Toutes les fosses contenaient des ossements d'animaux dans la même proportion que les fosses gallo-romaines : bœufs, chèvres, porcs, sangliers, mais aussi des os de lapins, de poulets, d'oiseaux de petite et de grande taille, des crânes de souris, de taupes, de petits reptiles, des arêtes et des écailles de poissons, des escargots, des coques, des palourdes, des coquilles Saint-Jacques, des huîtres et surtout des coquilles d'œufs en grande quantité<sup>21</sup>.

La fouille du cénotaphe recouvert de la croix en pierres sèches n'a livré aucun mobilier, mais les fosses situées au-dessous contenaient le même mobilier que les autres fosses. Quant au souterrain formé par l'aqueduc, il était entièrement rempli d'une terre noire et paraissait avoir été comblé intentionnellement, comme en témoignaient les quelques tessons de poteries qu'il contenait et qui s'échelonnaient du gallo-romain au médiéval<sup>22</sup>.

Mais revenons à la tombe découverte fortuitement en 1975 dans l'ancien cimetière attenant à l'église : la fouille a livré deux crânes humains reposant sur de grands fragments de poteries de type médiéval bien caractérisé, et notamment une bassine tronconique absolument identique à celles recueillies

20. Environ 200 tessons par fosse. Au total il a été recueilli plus de 4.000 fragments dont très peu ont pu être rassemblés.

21. Œufs de poules et d'oies. Aucune des fosses des époques précédentes n'a livré de coquilles d'œufs.

22. J'ai eu l'occasion de constater une autre fois le comblement intentionnel et systématique d'un souterrain au lieu-dit « le Camp », où j'ai fouillé en 1973 un ensemble funéraire médiéval comparable à celui décrit plus haut.

dans les fosses. La contemporanéité de cette tombe et des fosses ne peut donc pas être contestée et leur association se trouve ainsi établie.

Mais alors se pose le problème de savoir quelles étaient les fonctions de ces divers monuments qui sont la manifestation tangible des croyances médiévales. De précieux renseignements sont fournis à ce sujet par deux éminents spécialistes qui, après avoir fouillé de nombreuses fosses à offrandes médiévales dans l'Albigeois, ont pu dégager les principes essentiels de l'idéologie funéraire chthonienne et montrer sa persistance en milieu chrétien<sup>23</sup>. Pour ne pas m'écarter du but poursuivi dans cette étude, je retiendrai seulement que l'association fosses-souterrain a été observée sur de nombreux sites et que l'aqueduc qui représente la demeure chthonienne des morts joue ici le rôle de souterrain-hypogée.

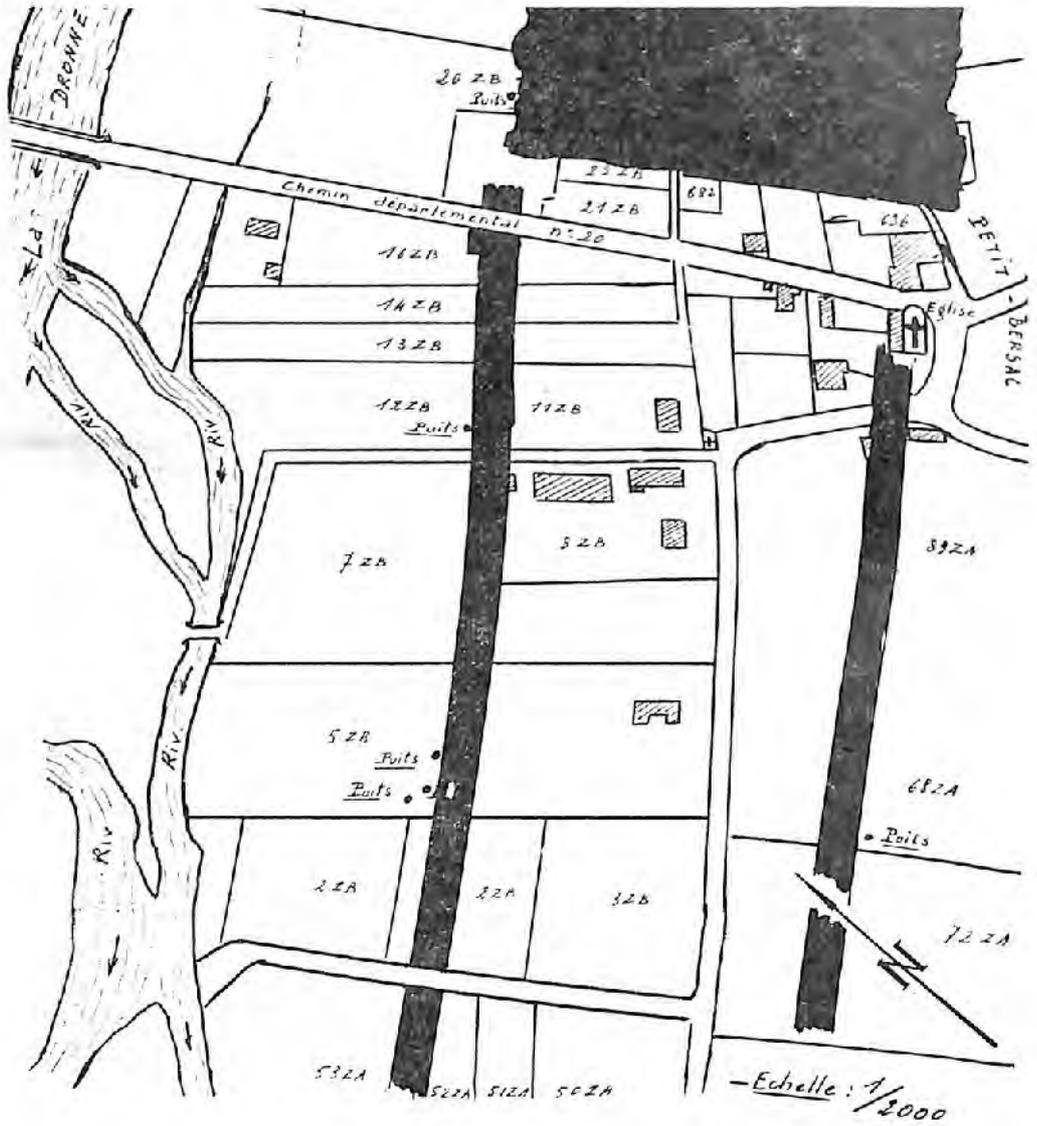
Ces fosses associées à des souterrains-hypogées témoignent, au moins jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, de la persistance du culte funéraire lié au culte de la Terre-Mère et aussi à celui du foyer domestique. Ces usages funéraires et les superstitions relatives à l'au-delà cohabiteront et se mélangeront avec les croyances imposées par l'Église et il faudra toute l'autorité de celle-ci pour obtenir la destruction de ces monuments, véritables asiles de l'hérésie. On ne peut que demeurer confondu devant la persistance de coutumes funéraires qui, venues du fond des âges, ont pu coexister pendant tant de siècles avec les religions apportées par les Romains, les Barbares et les chrétiens. Avec Paul-Marie Duval, on peut dire que : « rien n'est plus tenace que les idées relatives au culte des morts; rien ne se conserve avec plus de persistance à travers les générations que les usages funéraires »<sup>24</sup>.

## II. — LES PUIITS.

Au cours des mêmes années 1965-1977 et sur le même site, sept puits paraissant être des puits funéraires ont été fouillés par mes soins, mais les résidus de la crémation n'ont pu être recueillis soit en raison des dangers d'éboulement, soit en raison de la présence d'une importante hauteur d'eau empêchant d'atteindre la chambre sépulcrale ou de pratiquer la fouille méthodique et complète de l'ouvrage. Là encore, la dénomination de puits funéraire ne peut pas être retenue sans réserve,

23. Jean BORDENAVE et Michel VIAELLE, *La mentalité religieuse des paysans de l'Albigeois médiéval*.

24. Paul-Marie DUVAL, *La vie quotidienne en Gaule*, p. 321.



PETIT-BERSAC.

Pl. n° 3. — Les puits dans les substructions de la villa gallo-romaine.

bien que des vases entiers ou fragmentés aient été trouvés à l'emplacement habituel des urnes cinéraires.

L'un des puits est au lieu-dit « la Croix », à proximité d'un cimetière mérovingien prospecté en 1973; un autre au lieu-dit « le Camp », à l'entrée d'un souterrain creusé dans la roche calcaire fouillé en partie en 1973; les cinq autres dans les ruines de la villa gallo-romaine au lieu-dit « les Chênevières », à proximité des fosses à offrandes étudiées précédemment (Pl. n° 3).

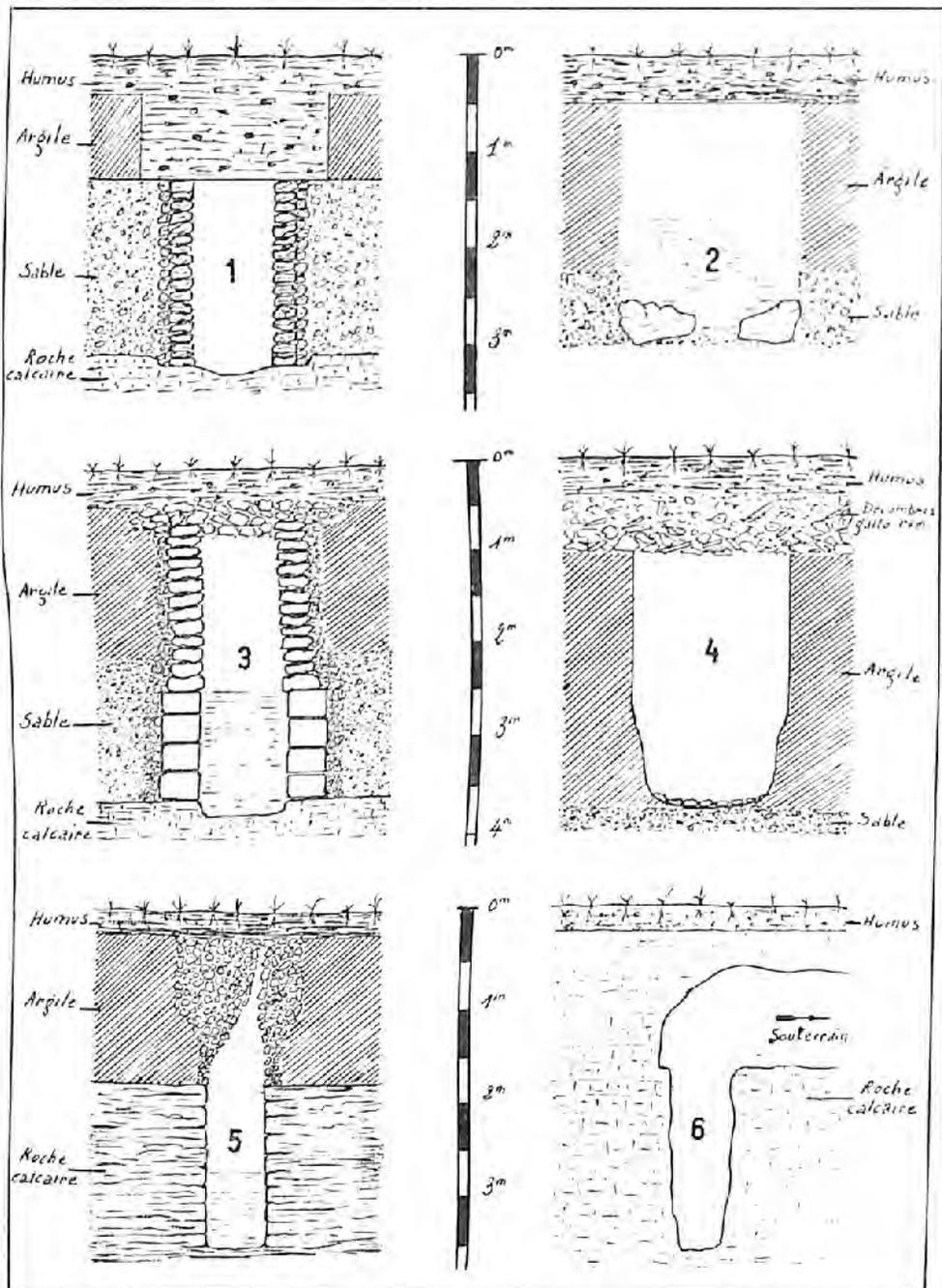
Parmi ces puits, un seul était manifestement à usage domestique, car le matériel qu'il a livré était uniquement composé de vases à eau brisés au cours du puisage et entièrement reconstituables. Situé sur la parcelle n° 12, section ZB, à proximité d'un bâtiment artisanal ou agricole de la « villa agraria », cet ouvrage profond de 6 m 75 était recouvert d'une toiture de « tegulae » dont les débris ont été retrouvés près de la surface avec une grande margelle en pierre de taille. Il était soigneusement parementé avec des moellons calcaires.

Les nombreux fragments de poteries recueillis au fond ont permis la reconstitution d'une dizaine de vases comprenant des cruches à col mouluré et des amphores à deux anses datables de la fin du I<sup>er</sup> siècle. Aucune particularité n'a été observée dans ce puits à eau, qui n'est mentionné ici que pour mémoire.

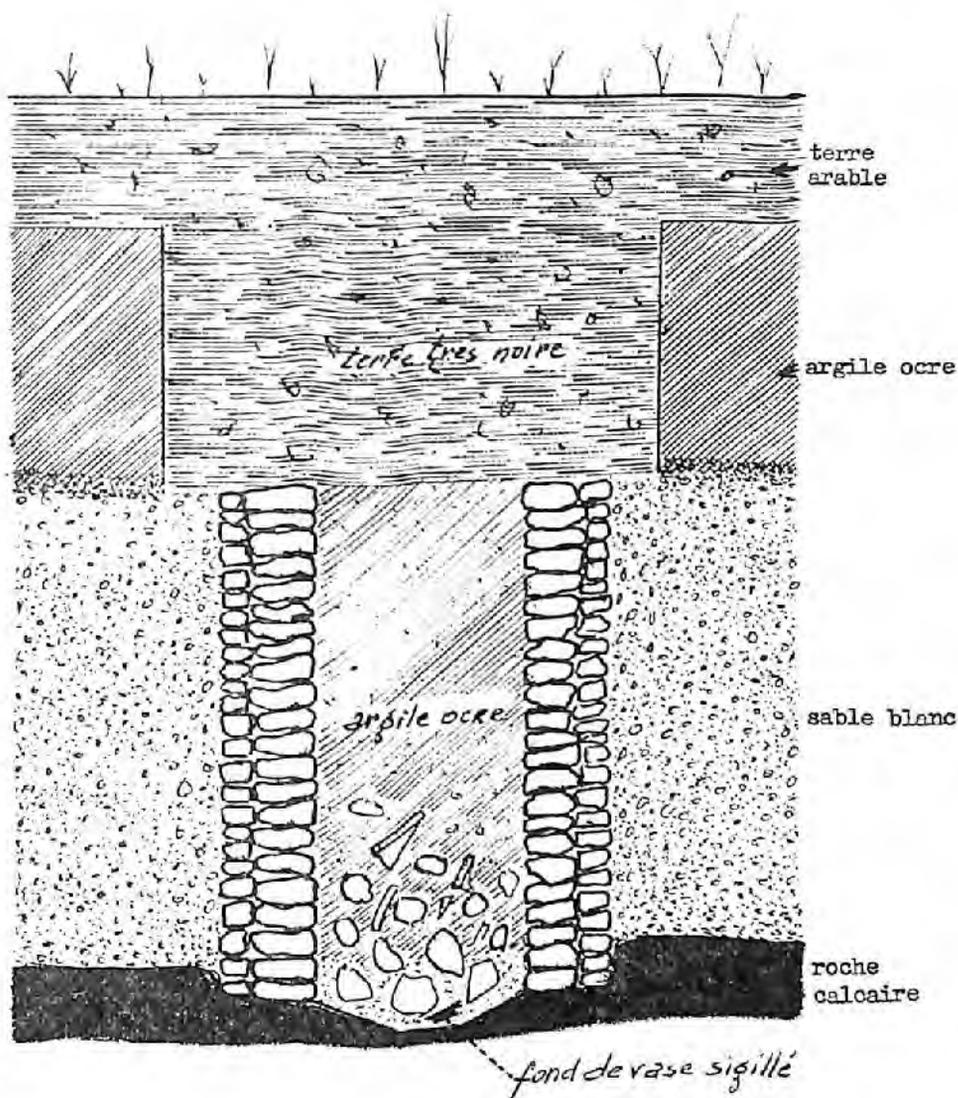
Par contre, les autres puits ne paraissent pas destinés à des fins domestiques, car leur mobilier ne comprenait pas de vases à puiser l'eau et leur remplissage évoquait celui des fosses à offrandes. On peut donc supposer que ces ouvrages étaient à usage funéraire (puits funéraires ou fosses à offrandes). On sait qu'un puits funéraire est une tombe à incinération dans laquelle les résidus de la crémation sont placés dans une urne déposée au fond de l'ouvrage (chambre sépulcrale). Le dépôt mortuaire est accompagné d'offrandes souvent abondantes et variées dont nous verrons plus loin la composition. Chaque puits ayant ses particularités, il sera procédé à l'étude détaillée des six puits à usage funéraire dont la structure figure sur la planche n° 3. Ils ont été classés, autant que faire se peut, dans l'ordre chronologique.

#### A. — LE PUIT N° 1 (Pl. n° 4 et 5).

Découvert en 1970 sur la parcelle n° 5 de la section ZB, à proximité d'un bâtiment à usage agricole ou artisanal de la « villa agraria », parmi de nombreuses fosses à offrandes gallo-



Pl. n° 4. — Structure des puits découverts à Petit-Bersac.  
(Echelle : 1/50°).



PETIT-BERSAC.

Pl. n° 5. — Coupe du puits n° 1 (Echelle : 1/25°).

romaines et dans un « substratum » gaulois, cet ouvrage comprenait deux parties distinctes :

1<sup>o</sup>) la partie supérieure constituée par une fosse cylindrique de 1 m 90 de diamètre soigneusement creusée dans l'argile jusqu'à une profondeur de 1 m 50 environ et remplie d'une terre très noire, charbonneuse, riche en matières organiques, dans laquelle il a été recueilli quelques tessons de sigillée et de vases à pâte blanche, à parois minces, décorés à la barbotine, datables des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles;

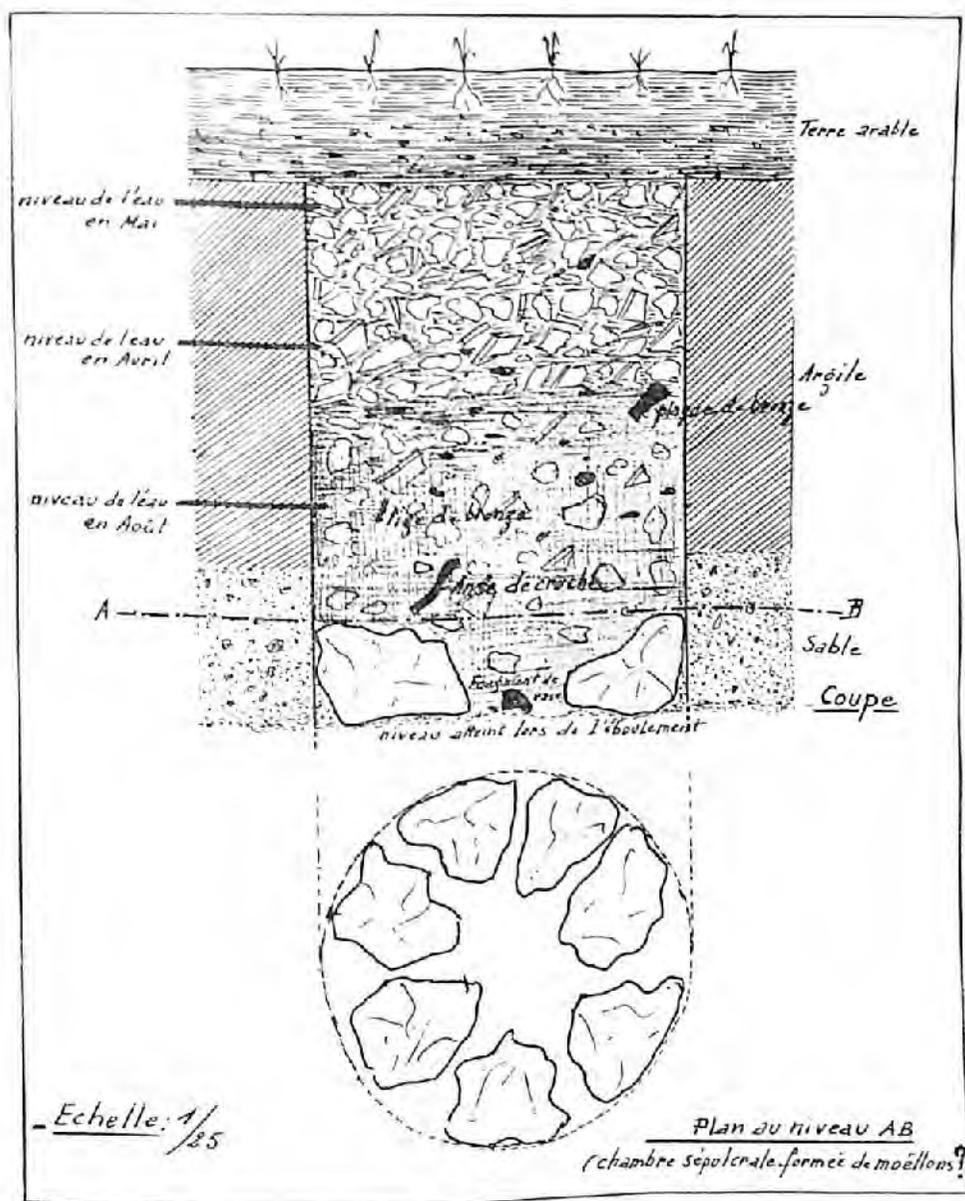
2<sup>o</sup>) le puits proprement dit qui s'ouvrait au fond de cette fosse avait également la forme d'un cylindre, de 0 m 80 seulement de diamètre pour une profondeur de 2 m 10. Creusé dans le sable jusqu'à la roche calcaire, il n'atteignait pas le niveau de la nappe phréatique et n'était par conséquent pas destiné à fournir de l'eau. Il était soigneusement parementé avec de gros moellons calcaires et curieusement comblé avec de l'argile ocre ne contenant qu'un mobilier très réduit : un fond de grand vase sigillé ne portant pas d'estampille, quelques fragments de poterie commune, un clou en fer, un os de bovin.

Ce remplissage d'argile pure constitue un cas d'espèce, une aporie, car, comme nous le verrons plus loin, les autres puits étaient comblés d'une terre très noire, charbonneuse, alors que celle-ci ne se trouve que dans la partie supérieure de l'ouvrage. Il n'a pas été trouvé d'urne cinéraire ni de résidus de la crémation. L'ensemble est datable des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles.

#### B. — LE Puits N<sup>o</sup> 2 (Pl. n<sup>os</sup> 4 et 6).

Situé dans l'aile gauche de la « villa agraria », sur la parcelle n<sup>o</sup> 89 de la section ZA, à proximité d'un atelier de bronzier, parmi des fosses à offrandes gallo-romaines, ce puits a été fouillé en 1977 avec de grandes difficultés. Il était creusé dans une couche d'argile très friable, épaisse de 1 m 75, recouverte par 0 m 50 de terre arable. La fouille a été poursuivie dans le sable sous-jacent jusqu'à une profondeur totale de 3 m, certainement très proche du fond, mais un dangereux éboulement a empêché d'atteindre celui-ci. Cet éboulement s'explique par le fait que le puits n'avait aucun parement de pierres et que l'arrivée très rapide de l'eau minait la couche de sable à chaque vidage effectué par une pompe puissante.

Les travaux ont été arrêtés au moment où venait d'être atteint un dispositif circulaire fait d'énormes moellons étayant les parois de sable. A ce niveau il a été recueilli une partie



PETIT-BERSAC.

P<sup>1</sup>. n° 6. — Coupes du puits n° 2.

importante de vase dont on peut supposer qu'elle appartenait à l'urne cinéraire, car il ne pouvait s'agir que d'un puits à destination funéraire pour les raisons suivantes :

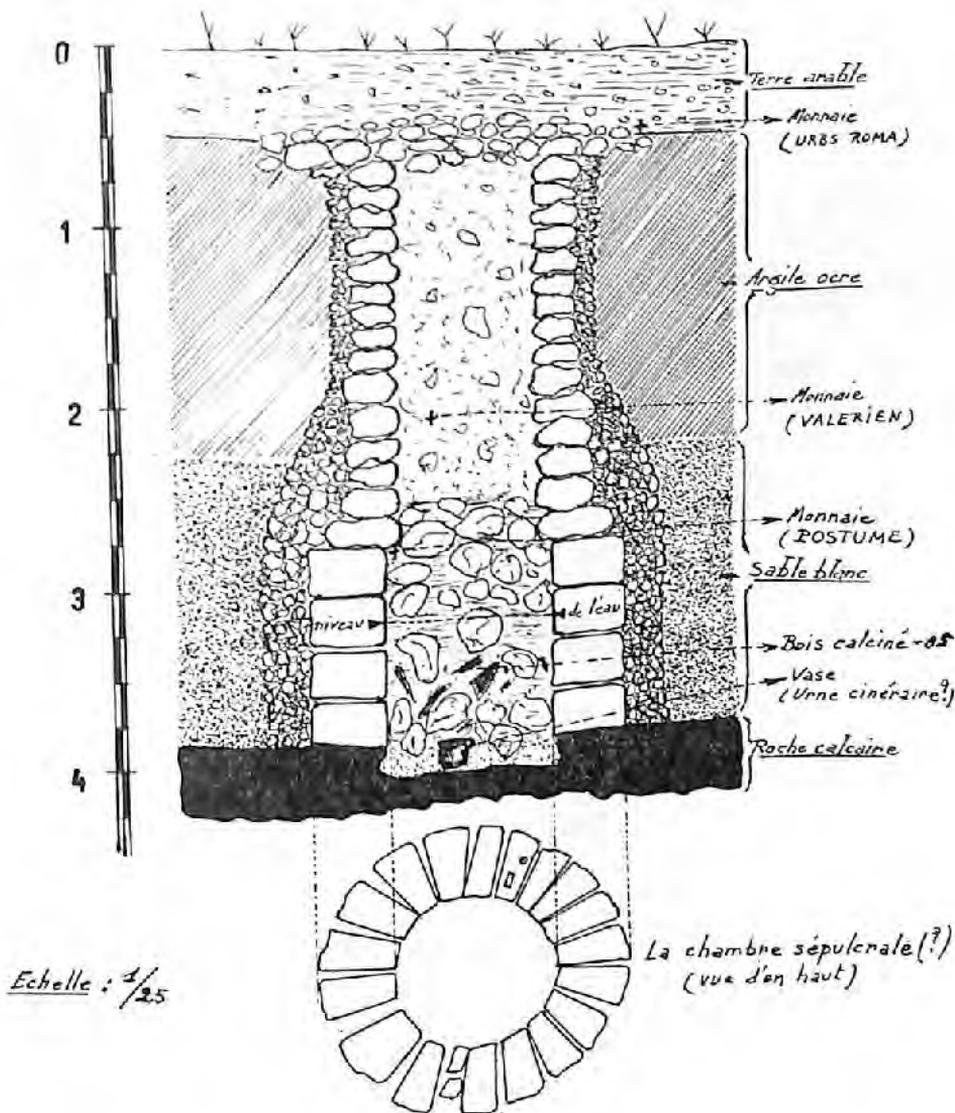
a) au début des travaux de vidage, le puits avait une forme parfaitement cylindrique facile à observer — le remplissage très noir tranchant nettement sur l'argile ocre des parois — mais dès qu'une certaine profondeur a été atteinte, les bords se sont effrités et, la pluie aidant, l'érosion a amené rapidement une importante dégradation de l'ouvrage. Celui-ci n'a donc pas été construit à des fins utilitaires car, dans ce cas, il n'aurait pas résisté plus de quelques jours. Il a été refermé aussitôt après son creusement.

b) le remplissage contenait un mobilier ayant absolument le caractère d'offrandes rituelles. En effet, celui-ci était constitué, au sommet, d'un « chapeau » de 1 m environ d'épaisseur, formé d'une terre très noire, grasse, truffée de pierres calcaires et de fragments de tegulae et d'imbrices, analogue à celui recouvrant les fosses à offrandes gallo-romaines. Il contenait de nombreux tessons de poterie commune, quelques fragments de sigillée unie, des morceaux de verre, quelques clous en fer forgé, des coquilles d'huîtres et des ossements d'animaux. Au-dessous de ce « couvercle », le remplissage était formé de cendre grise presque pure, rendue gluante par l'eau sur laquelle surnageaient des morceaux de charbon. Il y a été recueilli une retaille de bronze pesant 30 g, une petite tige et une épingle en bronze, un fragment de verre, un clou en fer, des ossements d'animaux, des coquilles d'huîtres et de nombreux tessons de poteries communes grises et roses atypiques constituant bien des offrandes rituelles (objets usuels ayant subi le bris rituel, offrandes alimentaires, objets paraissant avoir des propriétés magiques...);

c) la découverte, au niveau du dispositif de moellons, d'un important fragment de vase en céramique fine, permet d'inférer qu'il s'agit d'une partie de l'urne cinéraire placée au centre de la chambre sépulcrale;

d) à côté de ce fragment de vase, il n'a été trouvée aucune trace de ces vases à eau si nombreux au fond des puits à usage domestique.

Il semble donc bien que le puits n° 2 soit un puits funéraire. Sa présence à proximité d'un habitat, probablement de la même époque, peut paraître surprenante. Par ailleurs, cette hypothèse ne peut pas être retenue sans réserve, car l'urne cinéraire n'a pas été recueillie en entier ni aucun résidu de la crémation



## PETIT-BERSAC.

Pl. n° 7. — Coupes du puits n° 3.



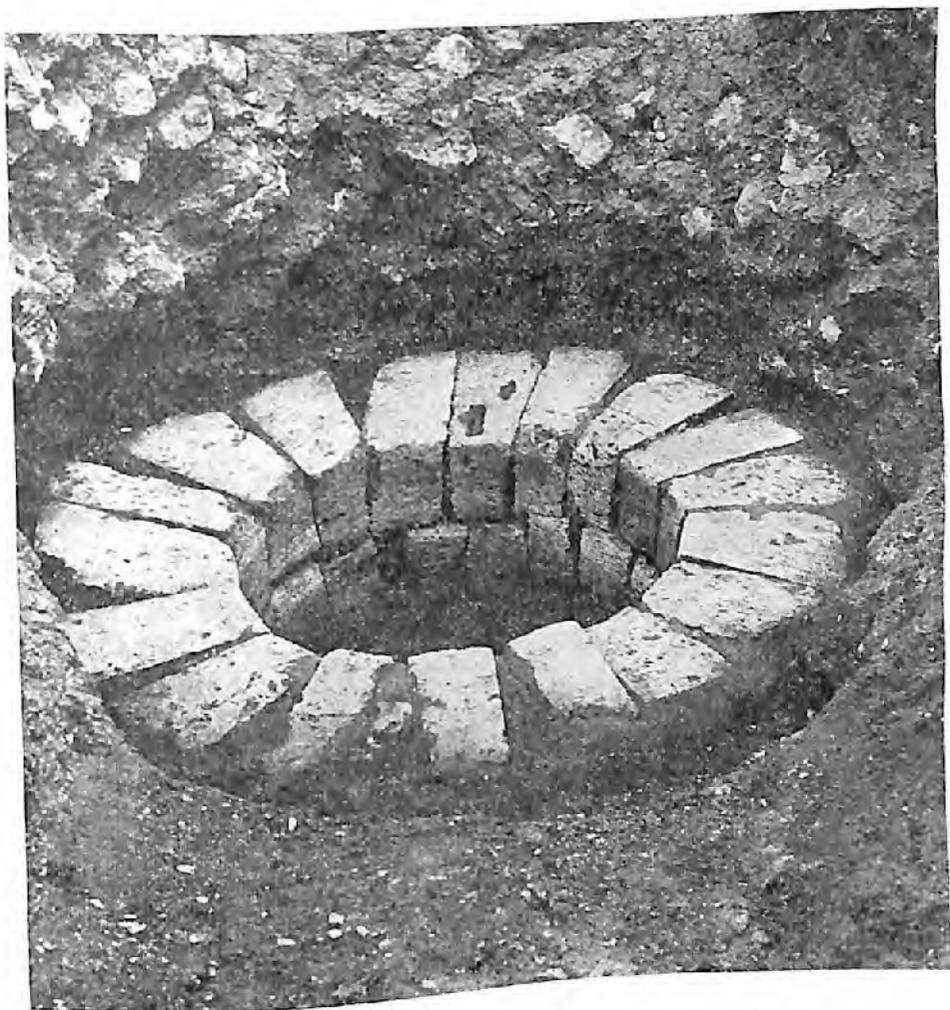


Photo n° 1 : Puits n° 3. — Le bassin en pierre de taille.

l'action du feu. Il s'agissait certainement de branches d'arbres fruitiers, car de nombreux noyaux de prunes et de cerises ont été recueillis dans leur voisinage. Des sarments de vigne paraissant coupés pour la circonstance étaient joints aux branches d'arbres fruitiers.



Photo n° 2 : Puits n° 3. — Le vase découvert au fond du bassin.

A ce niveau, présentant parfaitement l'aspect de chambre sépulcrale, il a été recueilli avec beaucoup de difficulté quelques dents d'animaux (cheval et bœuf), des mâchoires de petits carnivores et des os d'animaux de petite taille, à l'exclusion de tous restes humains. A noter la présence de squelettes de petits reptiles et de nombreuses coquilles d'escargots blancs.

Tout au fond, reposant sur la roche calcaire, se trouvait un vase assez grossier en terre jaunâtre, au contact rugueux, muni d'une petite anse et d'un bec verseur, recouvert extérieurement et intérieurement d'une épaisse couche de suie. Malheureuse-

ment brisé au moment de la fouille en raison des difficultés rencontrées (étroitesse du puits, présence d'une eau abondante et viscosité du remplissage), il a été néanmoins entièrement reconstitué (photo n° 2).

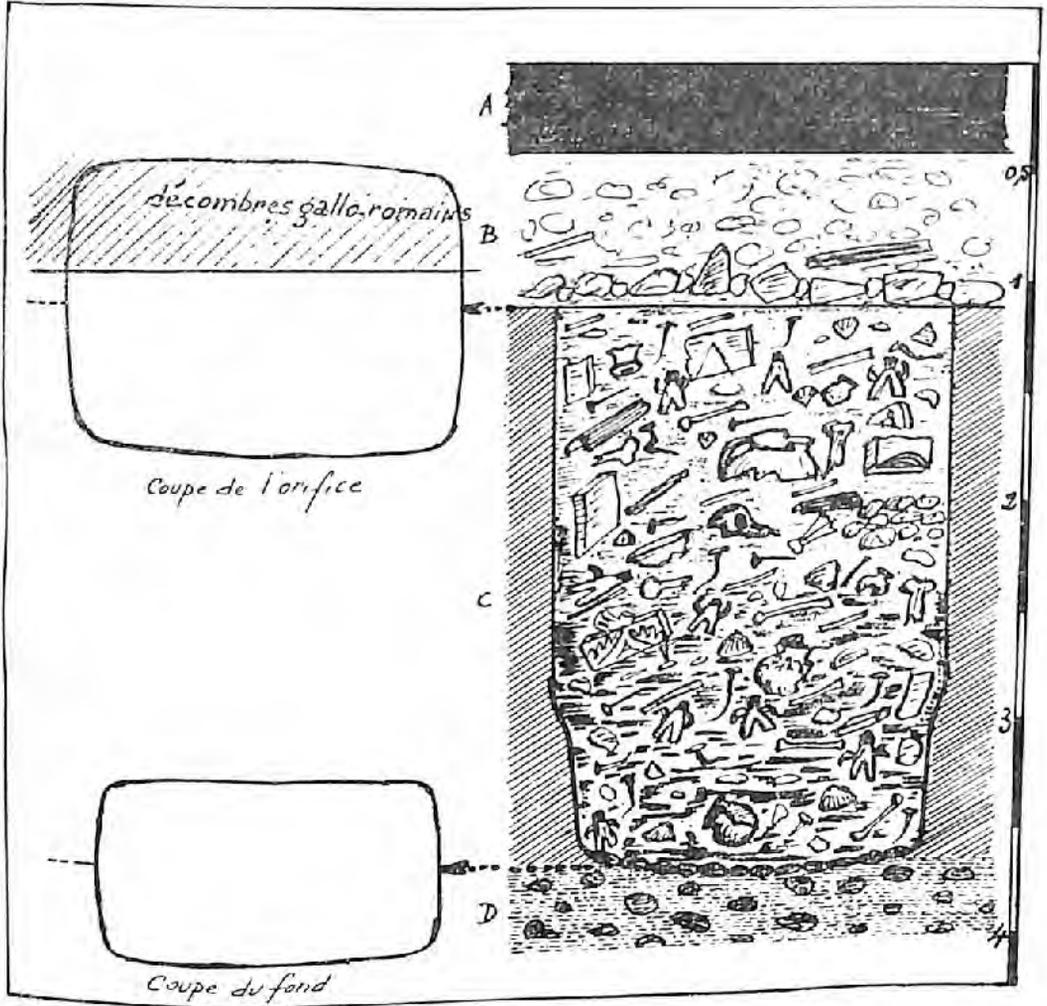
Grâce aux monnaies recueillies, ce puits peut être daté de la fin du III<sup>e</sup> siècle ou du début du IV<sup>e</sup>, c'est-à-dire après la destruction probable de la villa par la troisième invasion de la Gaule par les Francs, vers 276, ce qui expliquerait l'emploi de beaux quartiers en pierre de taille provenant des ruines d'un édifice (ces quartiers portaient encore des traces de sculptures et de chaux rose de scellement), et la forme particulière du vase.

Bien qu'aucun résidu de la crémation n'ait été recueilli, il semble bien qu'on se trouve en présence d'un puits funéraire bien caractérisé. Le vase funéraire ayant été brisé, il est probable que les restes humains dispersés soient demeurés indiscernables dans le magma de boue gluante dans laquelle se trouvaient de nombreux os d'animaux.

#### D. — LE PUIT N° 4 (Pl. n° 4 et 8).

Découvert en 1969 sur la parcelle n° 20 de la section ZB, à l'angle de deux murs appartenant à un grand édifice de la « villa urbana », ce puits était en partie recouvert de débris gallo-romains. Entièrement creusé dans l'argile, il atteignait une profondeur propre de 2 m 60 au-dessous de la terre végétale. Son orifice, obstrué par une chape de pierres, avait la forme d'un rectangle aux angles arrondis et sa section ne sur 1 m 30. A 0 m 75 du fond, il se rétrécissait et sa section ne mesurait plus que 1 m 30 sur 0 m 80. Le fond, de forme concave, s'arrêtait au niveau de la couche de sable. Il était entièrement recouvert d'un pavage de rognons de silex parfaitement jointifs et n'atteignait pas le niveau de la nappe phréatique.

Le remplissage était constitué par une terre très noire, grasse et charbonneuse, contenant un important mobilier paraissant avoir été jeté pêle-mêle dans la fosse. Ce mobilier comprenait une quantité remarquable d'ossements d'animaux très divers (sangliers en majorité, bovins, volatiles...). Au total, plus de 500 os ou fragments d'os, en partie carbonisés, ont été recueillis (Photo n° 3). La céramique était représentée par des tessons de poterie commune rarement ajustables. Cependant, deux vases ont pu être reconstitués en partie (Photos n° 4 et 5). Le mobilier comprenait encore des fragments de verre et de nombreux clous en fer. A noter la présence de valves roussies provenant



PETIT-BERSAC.

Pl. n° 8. — Coupes du puits n° 4 (Echelle : 1/25').

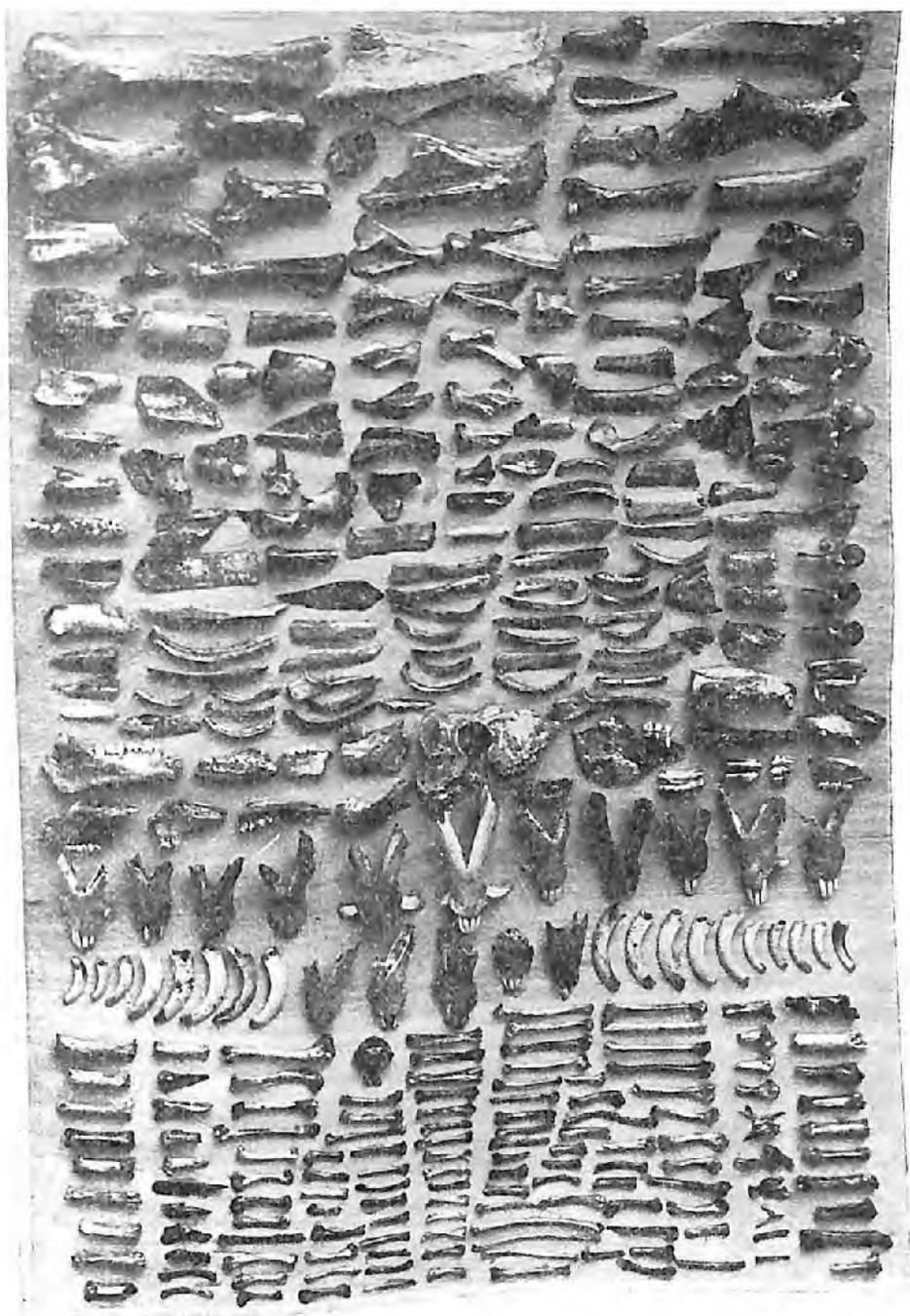


Photo n° 3 : Puits n° 4. — Les ossements d'animaux recueillis dans le remplissage.



Photo n° 4 : Puits n° 4. — Un vase en partie reconstitué.

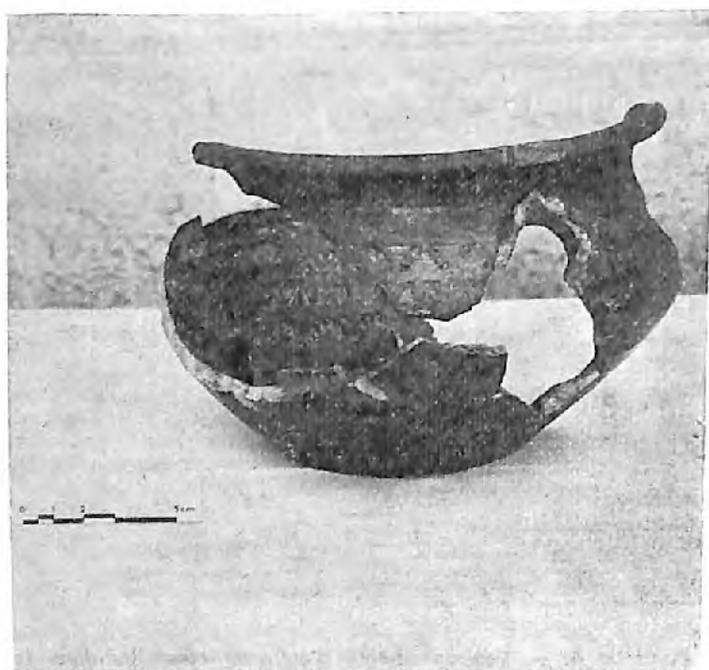


Photo n° 5 : Puits n° 4. — Un vase en partie reconstitué.

d'huitres, de taille moyenne ayant subi l'action du feu et de coquilles d'escargots gris communs.

Les deux vases en partie reconstitués ont un goulot légèrement pincé et ne portent pas d'anse. L'un est en terre rose (photo n° 4), l'autre en terre grise à engobe noir et brillant (photo n° 5). Seul ce dernier est décoré, au poinçon, de motifs en fer à cheval formés de petits carrés en creux et de rectangles haçurés. Tous les deux paraissent d'origine franque.

Aucune trace d'ossements humains n'ayant été observée, il faut exclure l'hypothèse du puits funéraire. Les os recueillis en grande quantité sont certainement des témoins d'offrandes animales aux défunts. Il semble donc qu'il s'agisse ici d'une de ces fosses renfermant des restes de repas funéraire qui montrent « l'association, dans les croyances du temps, de la mort et du festin »<sup>25</sup>. Ces rites, peu compatibles avec les croyances chrétiennes, montrent une fois encore, combien il est difficile de déraciner les coutumes funéraires.

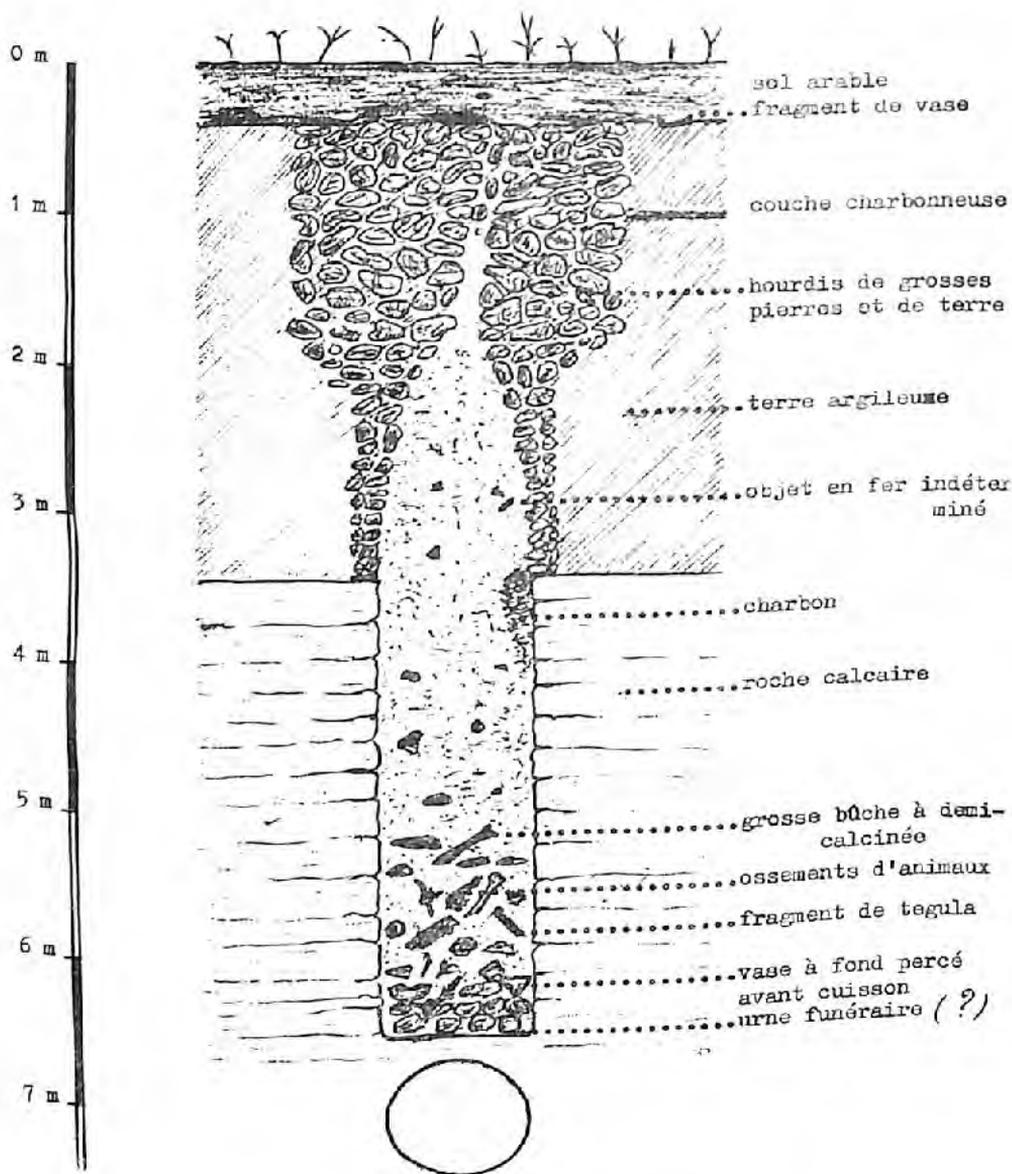
#### E. — LE PUIITS N° 5 (Pl. nos 4 et 9).

Découvert fortuitement à l'occasion d'un labour profond, ce puits se trouvait dans un champ, en bordure de la route allant du hameau de « la Croix » au hameau du « Graulaud », à proximité d'un grand cimetière mérovingien où une fouille fut faite en 1973. Les travaux commencés en 1970 se montrèrent, dès le début, extrêmement pénibles en raison de la consistance du terrain constitué d'une argile particulièrement lourde qui formait, avec d'énormes pierres, un hourdis qu'il fallut ouvrir à la barre à mine. Cet amas de pierres, de section carrée (2 m × 2 m), fut enlevé jusqu'à 2 m de profondeur sans qu'il soit possible d'avoir une idée précise de sa destination. Cependant, un vide avait été laissé au centre de la construction, comme une sorte de « cheminée » allant s'élargissant vers le bas.

A 1 m de profondeur une épaisse couche de charbon fut découverte dans le sol entourant l'ouvrage avec un fragment de vase grossier. A partir de 2 m, les pierres se firent plus rares, formant une sorte de coupole s'appuyant sur le revêtement d'un puits circulaire d'environ 0 m 90 de diamètre. Le remplissage était alors constitué d'argile ocre contenant, par endroits, d'importants dépôts de charbon.

A 3 m de profondeur, un objet en fer indéterminable était

25. SALIN, *op. cit.*, 4<sup>e</sup> part., p. 35.



PETIT-BERSAC.

Pl. n° 9. — Coupes du puits n° 5.

découvert. A 3 m 40, le puits était creusé dans une roche calcaire dure, sans aucun revêtement et affectait une forme légèrement ovalisée de 0 m 90 sur 0 m 80 environ. Cette fosse était remplie d'une boue cendreuse et charbonneuse extrêmement gluante. A 5 m 20 une grosse bûche à demi calcinée était recueillie au milieu d'un amas de moellons et l'eau de la nappe phréatique faisait apparition. En raison du danger que présentait l'amas de pierres surplombant la fosse, la fouille fut arrêtée en octobre 1970 pour ne reprendre que le 6 août 1971, après dégagement des abords du puits à la pelle mécanique.

A 5 m 50 des ossements d'animaux furent découverts avec des restes de bois charbonneux et un fragment de tuile à rebord. Enfin, à partir de 6 m les pierres devinrent plus nombreuses ainsi que les bois calcinés. Deux fonds de vases, dont l'un percé avant cuisson, furent recueillis à 6 m 20 et, à 6 m 50, tout au fond du puits, une urne soigneusement protégée par des pierres était découverte en parfait état.

Les fonds de vases étaient en terre rougeâtre, rugueuse et l'urne en terre jaune clair avec des traces de suie à l'extérieur. En raison de l'étroitesse du fond du puits et de la présence de 2 m d'eau, il n'a pas été possible de discerner le contenu de l'urne ni celui des fonds de vases, mais il semble bien que la fosse ne renfermait pas de restes humains. On se trouverait donc en présence d'un puits à offrandes funéraires.

Le seul élément de datation est l'urne qui paraît être d'origine mérovingienne, ce qui n'a rien de surprenant puisque le puits se trouve non loin d'un cimetière ayant livré, en 1973, un mobilier de la fin du VII<sup>e</sup> siècle (plaques-boucles). On peut donc supposer que le puits daterait sensiblement de la même époque.

La présence à 1 mètre de profondeur, aux abords du puits, d'une couche épaisse de charbon bien horizontale et parfaitement intacte, évoque les feux rituels souvent allumés en dehors de la sépulture, soit pour servir à préparer le repas funéraire ou les offrandes alimentaires, soit pour jouer un rôle purificateur avant la cérémonie de l'inhumation. Les restes de ces feux rituels auraient été jetés dans le puits, pêle-mêle avec les déblais destinés à le combler, ce qui expliquerait la présence dans l'ouvrage de morceaux de bois à moitié calcinés et de nombreuses traces de charbon.

Quant au fond de vase percé avant cuisson, on peut supposer qu'il contenait, comme cela a été signalé à plusieurs reprises, soit du charbon, soit des offrandes, « l'orifice étant destiné

à transmettre les libations ou les vertus du feu à la terre, précisant ainsi le caractère chthonien du culte »<sup>26</sup>.

F. — *LE PUIITS N° 6* (Pl. n°s 4 et 10).

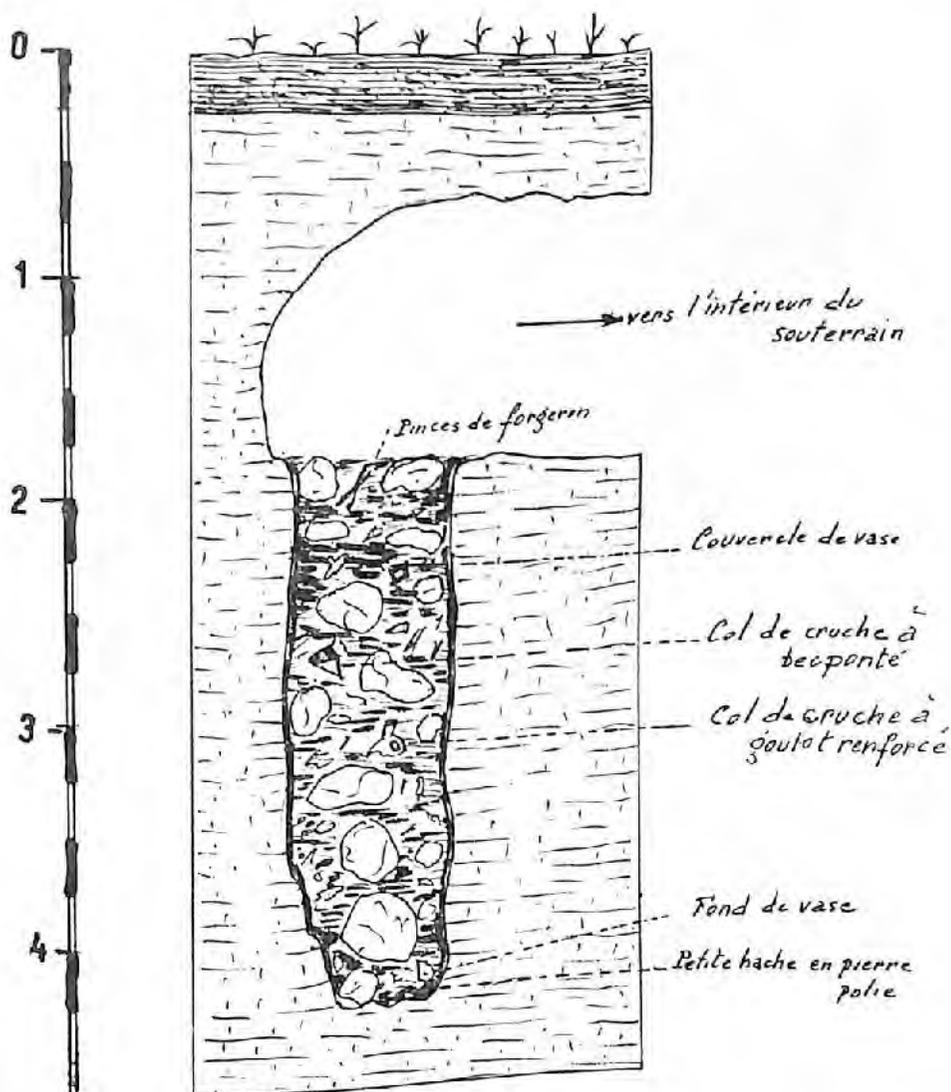
En 1973 le propriétaire de la parcelle n° 72 de la section ZE, au lieu-dit « le Camp », découvrait un souterrain creusé dans le rocher calcaire. Un boyau en chicane permettait d'accéder à ce souterrain qui comprenait trois chambres reliées entre elles par un couloir et comblées intentionnellement d'une terre noire, meuble, tout à fait différente de la terre du lieu. Ce remplissage contenait des poteries médiévales, des morceaux de fer et des ossements d'animaux.

Lors de la fouille du souterrain, un puits fut mis au jour dans un angle du boyau d'accès. Creusé dans le rocher calcaire jusqu'à 4 m 25 de profondeur, il était de section rectangulaire (1 m 25 × 0 m 65) et se retrécissait vers le fond où des aspérités étaient aménagées dans la paroi comme des marches d'escalier. Pour pénétrer dans le souterrain, il fallait passer sur ce puits qui devait être fermé par un couvercle en bois, comme en témoignent les entailles creusées dans le rocher aux quatre angles de l'orifice.

Le remplissage était constitué de gros moellons et de terre grisâtre, prise à la surface, contenant de nombreux morceaux de charbon et un mobilier composé en grande partie de tessons de poteries communes médiévales impossibles à ajuster. Ces poteries appartenaient à des vases globulaires, à des cruches à bec ponté ou à goulot renforcé, à des bassines tronconiques à pâte grossière couleur rouge brique et, pour une faible part, à des vases recouverts de vernis. Le puits a livré, en outre, une petite pince de forgeron, deux morceaux de fer, des scories, une petite hache en pierre polie, des os de sangliers, d'oiseaux, une base d'andoniller de cerf sciée, des coquilles d'escargots gris communs. Ce mobilier était absolument identique à celui recueilli dans les fosses à offrandes médiévales décrites plus haut. A noter que, près de l'entrée du souterrain, deux fosses à offrandes médiévales ont été découvertes la même année.

Le puits, creusé sur le versant Ouest d'un éperon rocheux (éperon barré), n'atteignait pas la nappe phréatique. Aucun ossement humain n'ayant été découvert, il ne peut s'agir ici que d'un puits à offrandes funéraires que le mobilier permet

26. G. FOUET, *La villa gallo-romaine de Montmaurin*.



PETIT-BERSAC.  
Pl. n° 10. — Coupes du puits n° 6.

de dater du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi que les deux fosses extérieures. Ainsi, nous retrouvons « au Camp » l'association de fosses à offrandes avec un souterrain représentant la demeure chthonienne des morts.



Des six puits qui viennent d'être étudiés, les trois premiers paraissent bien être des puits funéraires, quoique la présence de restes humains n'ait pas été décelée en raison des difficultés ou des dangers présentés par la fouille. Ces trois puits vont du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle, époque pendant laquelle l'incinération paraît avoir été renforcée par l'influence romaine.

A partir du III<sup>e</sup> siècle, l'inhumation semble prendre le dessus, peut-être sous l'influence des religions orientales, mais les populations autochtones n'en abandonnent pas pour autant la coutume extrêmement ancienne du dépôt d'offrandes funéraires, et les puits à offrandes pourraient avoir été utilisés, pour perpétuer la coutume, justement au moment où ces populations adoptaient l'inhumation. C'est le cas des puits n<sup>os</sup> 4, 5 et 6 qui sont manifestement des puits à offrandes allant de l'époque barbare à très avant dans le Moyen Age, montrant, encore une fois, la continuité de croyances liées au culte des morts.

Le domaine des mentalités religieuses n'a pas encore révélé tous ses secrets. Puisse le résultat de mes fouilles apporter une contribution, aussi modeste soit-elle, à l'étude si passionnante de cet aspect de la vie de notre terroir.

Jean PICHARDIE.



## L'église de Saint-Avit-Sénieur a-t-elle eu des coupoles ?

---

A la seule vue du plan de cette église, on pense qu'elle a été voûtée de trois coupoles : les piles et les grands arcs de support subsistent en effet, qui le laissent supposer. Ceux qui l'ont étudiée ont tous signalé le fait.

En 1851, l'abbé Audierne <sup>1</sup> parle de cette « superbe église dont les voûtes sphériques ressemblent à celles de la basilique de Saint-Front ». La même année, J.-F. de Verneilh <sup>2</sup> consacre un chapitre important à Saint-Avit, « une des premières et des plus pures productions de l'école byzantine de Périgueux ». Il remarque que les coupoles « subsistent en très grande partie » et qu'on a « seulement abattu les pendentifs, non pas même à partir des premières assises, et dans le carré des grands arcs, on a inscrit une voûte d'arêtes sur nervures (*sic*) qui tient lieu de l'ancienne calotte sphérique ». Il ajoute qu'il en « résulte une coupole d'arêtes (*sic*), s'il nous est permis de crier cette expression ». Si l'expression est insolite, la remarque est judicieuse, et il compare ce voûtement à celui de Brantôme et aux voûtes angevines, appelées aussi voûtes domicales. Il donne d'ailleurs un plan de l'église assez exact, si l'on fait abstraction des percements, non indiqués par lui.

En 1858, à l'occasion du congrès de la Société française d'archéologie tenu à Périgueux, la question suivante est posée <sup>3</sup> : « Quel est le nombre exact des églises à séries de coupoles ? ». La réponse est faite par F. de Verneilh ; il cite Saint-Avit, où les coupoles « ont laissé des traces incontestables ». Vers 1890, les *Archives de la Commission des Monuments historiques* <sup>4</sup> firent paraître une planche (34 × 24) consacrée à l'église de Saint-Avit. Il s'agissait d'un plan, de deux coupes et de deux élévations, dûs à l'architecte périgourdin H. Rapine. L'ensemble est intéressant par sa précision et par le fait qu'il donne l'état de l'édifice avant sa restauration qui lui a donné un aspect

1. AUDIERNE, *Le Périgord illustré* (Périgueux, 1851).

2. J.-F. de VERNEILH, *L'architecture byzantine en France* (1851).

3. Congrès archéologique de France, Périgueux, 1858 (Caen, 1859).

4. *Archives de la Commission des Monuments historiques*, par A. de BEAUDOT et A. PERRAULT-DABOT, (Paris, Laurens, s.d.), t. V, pl. 69.



№ 1. — Phot. P. Fitte.

de forteresse. Aucun texte n'accompagnait ces relevés d'architecture qui ne donnent pas d'indication sur le problème qui nous intéresse : celui des coupoles.

En 1922, le professeur Léo Testut faisait paraître deux gros volumes sur *La petite ville de Beaumont en Périgord pendant la période révolutionnaire* <sup>5</sup>. Il en profitait pour étudier les églises du canton de Beaumont, notamment celle de Saint-Avit, à l'ombre de laquelle il était né. Ce grand anatomiste mettait pour faire l'étude d'une église, la même rigueur que si elle eût été un corps vivant. Dans le tome II de son œuvre (p. 318), Testut cite l'opinion de F. de Verneilh et il écrit : « Cette substitution d'une voûte gothique aux coupoles byzantines n'est certes pas impossible. Mais le fait est-il bien établi ? » Il trouve singulier que « cent-vingt ou cent-cinquante ans après l'édification de trois grandes coupoles, on les ait démolies pour mettre à leur place des voûtes en croisées d'oviges. La fantaisie, on en conviendra, eût été fort coûteuse, trop coûteuse pour qu'on y ait même songé ». Écartant ensuite l'hypothèse d'une démolition partielle de l'édifice par les Albigeois au XIII<sup>e</sup> siècle, il conclut : « J'inclinerais volontiers à croire que ces coupoles, à Saint-Avit-Sénieur, n'ont jamais existé qu'à l'état de projet ». Il pense que les piliers et les grands arcs ont été lancés, mais que, au moment de lancer les coupoles, « les voûtes sur nervures » (disons les ogives gothiques) avaient fait leur apparition, formule nouvelle et tentante qu'on aurait *adaptée* « aux carrés déjà construits ». Il examine alors pourquoi on a choisi ce parti de huit nervures pour chacune des travées, et il admet que c'est là une copie des voûtes angevines, hypothèse dont il trouve la confirmation dans le livre de Brutails, *Les vieilles églises de la Gironde* <sup>6</sup>.

En 1927, le congrès de la Société française d'archéologie se tint en Périgord; ce fut M. Bouchereau qui, dans le volume du *Congrès* <sup>7</sup>, présenta l'église de Saint-Avit (p. 116 sq.). Il admettait que, en 1117, les travaux de l'église étaient avancés (chevet et chœur montés jusqu'à la naissance des coupoles), et que l'édifice était achevé à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Il rappelait les thèses de Verneilh (les coupoles ont été construites) et de Testut (les coupoles n'ont jamais été lancées). Il concluait que, comme le pensait de Verneilh, les trois travées avaient dû être voûtées de coupoles, car « malgré qu'il en soit resté peu de témoins,

5. LÉO TESTUT, *La petite ville de Beaumont en Périgord pendant la période révolutionnaire* (Bordeaux, 1922).

6. J.-A. BRUTAIS, *Les vieilles églises de la Gironde* (Bordeaux, 1912).

7. *Congrès archéologique de France, Périgueux, 1927* (Paris, 1928).



№ 2. — Phot. P. Fitte.

on découvre, dans les départs des voûtes angevines, des traces de pendentifs; mais les coupoles ne furent peut-être jamais entièrement terminées ».

En 1929 paraissait l'édition, revue et corrigée par Marcel Aubert, du livre de R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane* <sup>8</sup>. Le volume cite onze fois l'église de Saint-Avit-Sénieur. R. de Lasteyrie écrit : « Les trois coupoles qui couvraient primitivement l'église de Saint-Avit ont été remplacées, au XIII<sup>e</sup> siècle, par des voûtes domicales, mais les dispositions premières de l'édifice ne furent point modifiées et les piles qui portaient les coupoles sont restées intactes. Elles offrent une grande analogie avec ce qu'on voit à Saint-Front » (p. 475). M. Aubert (p. 789) parle de cette église « dont les coupoles sont aujourd'hui détruites », et pense (p. 795), qu'elle « était sans doute couverte de coupoles dès 1117 ».

En 1935, à l'occasion d'une promenade de notre Société, l'architecte Dannery publia dans le *Bulletin* de cette dernière <sup>9</sup>, une note brève sur l'église de Saint-Avit et en donna un « plan complet » (église, cloître et bâtiments abbatiaux), ainsi qu'une coupe longitudinale et une autre latérale. Il se ralliait à la thèse de Testut qui estimait que les coupoles n'avaient jamais été construites : « si les coupoles ont été construites, force est de constater qu'elles ont été entièrement détruites, y compris leurs pendentifs et leurs grands arcs car il n'en subsiste pas la moindre trace » <sup>10</sup>. Il ajoute que, dans les décombres, autour de l'église, on n'a jamais trouvé de blocs à l'appareillage significatif, ayant appartenu soit à des pendentifs, soit à des coupoles. Conclusion : les coupoles n'ont jamais été construites et l'on s'est contenté d'une charpente en attendant que la fortune de l'abbaye permette un voûtement gothique.

Tels sont les éléments que nous avons en notre possession lorsque nous avons, en 1967, présenté l'église de Saint-Avit-Sénieur dans le *Dictionnaire des églises de France* <sup>11</sup>. Après avoir exposé les thèses en présence : effondrement des coupoles, priorité donnée au voûtement gothique alors qu'on avait tout préparé au voûtement de coupoles, nous nous éliions rallié à la thèse de non-construction des coupoles. L'année suivante, en 1968, parut notre livre, *Le Périgord roman* <sup>12</sup>. Nous y consacra-

8. R. de LASTEYRIE, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, 2<sup>e</sup> édit. revue par Marcel Aubert (Paris, 1929).

9. B.S.H.A.P., 1935, pp. 263 et 374.

10. A noter que piles et grands arcs subsistent, même s'ils ont été retouchés.

11. *Dictionnaire des églises de France*, Edit. Laiffont, vol. III B, Guyenne.

12. J. SECRET, *Le Périgord roman* (édit. Zodiaque, 1968). Réédité en 1980.

erions une brève notice à Saint-Avit-Sénieur. En ce qui concerne les coupoles, nous restions très prudent, en disant : « Une fois les piles lancées, s'est-on avisé que le parti nouveau, celui des croisées d'ogives, serait moins coûteux, moins pesant, plus commode, et renonça-t-on alors aux coupoles ? Il est impossible de donner une réponse certaine ».

Certes, il est irritant de ne pouvoir résoudre le problème. L'un de nous, M. Paul Fille, au bout des années de fouilles qu'il a pratiquées sur l'emplacement du cloître disparu, au Sud de l'église, a trouvé des quartiers de pierre dont la stéréotomie laissait penser qu'ils avaient pu appartenir soit à des pendentifs, soit à des calottes de coupoles. D'où la tentation d'accepter la thèse de coupoles construites, puis détruites. Autre problème : l'effondrement de la pile Sud commune à la coupole d'avant-chœur et à la seconde coupole de la nef. Cette catastrophe, antérieure à 1525 (d'après la belle inscription lapidaire de sept lignes conservée sur la face Est de la pile, alors chemisée), a dû évidemment entraîner la chute de tout ou partie des deux travées adjacentes, et provoquer le chemisage des deux piles Nord et Sud <sup>13</sup>.

Enfin, dans un article récent du *Bulletin monumental* <sup>14</sup> sur Saint-Etienne de Cahors, M. Marcel Durliat écrit : « Il n'est pas sûr que les coupoles aient été jamais terminées. Dès la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, on les remplaça par des voûtes d'ogives très bombées, avec liernes et tiercerons, du type de l'Ouest de la France ».



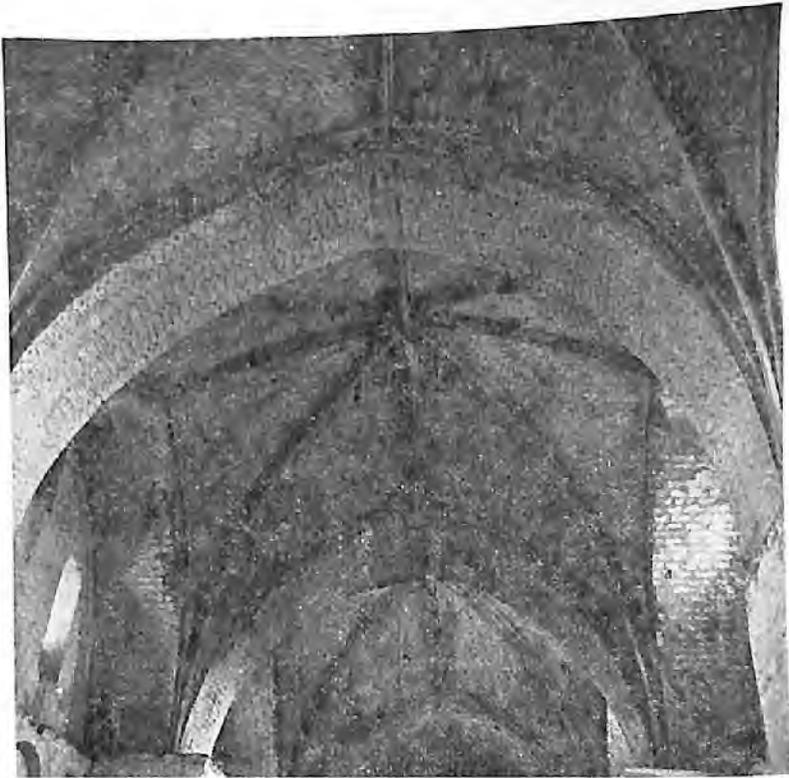
Or voici que le Service des Monuments historiques, inquiet du mauvais état des voûtes de Saint-Avit, a décidé par des travaux considérables, de consolider les dites voûtes. Le travail est largement commencé, les voûtes de la travée de l'Est ont été confortées par l'installation d'une forêt d'échafaudages métalliques, afin de permettre un ferrailage sur l'extrados des voûtes et éventuellement des injections de béton. M. Fille en a donc profité pour photographier l'état des maçonneries au droit des piles Nord et Sud communes à la travée d'avant-chœur et à la seconde travée.

Ces photographies sont révélatrices : le cercle de départ de

13. Il n'est pas impossible, d'ailleurs, qu'il y ait eu en réalité par deux fois des désordres dans cette pile, l'un très proche du XII<sup>e</sup> siècle, l'autre au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

14. Marcel DURLIAT, La cathédrale Saint-Etienne de Cahors, *Bull. monum.*, 1979, IV, p. 309.

la calotte de la coupole la plus orientale est encore parfaitement visible. Le photo n° 1 montre un arc de cercle sur lequel s'appuie l'extrados de l'un des huit voûtains de la voûte d'ogives. Au premier plan, sur la droite, on voit le haut de la pile et les maçonneries intérieures de ce qui fut le pendentif. La photo n° 2 montre ce même cercle (ici très déformé, probablement par la chute de la pile précitée) et, à gauche, l'extrados d'un voûtain,



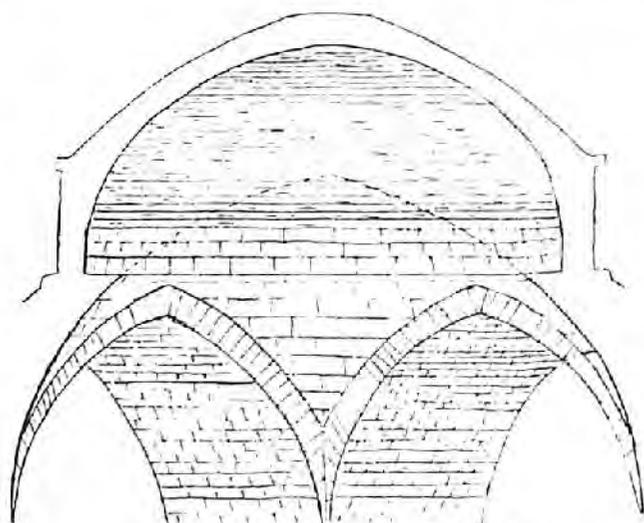
N° 3. — Phot. J. Secret.

on devine aussi la préparation du ferrailage prévu pour consolider la voûte. A droite, en haut, on aperçoit la partie supérieure du goulterot Sud (XI<sup>e</sup> siècle), orné d'une sorte de bandeau. Enfin, en bas, on voit le haut de la pile et les maçonneries intérieures du pendentif <sup>15</sup>. On notera que cette dernière photo

15. A noter que ce pendentif est plein, et ne réserve pas une sorte de chambre comme les pendentifs de Saint-Etienne de la Cité. Cf. notre article, *A propos des chambres ménagées dans les grands arcs d'une coupole*, *Bull. monum.*, 1967.

montre la disposition des quartiers de pierre formant les voûtains <sup>16</sup>.

La seule conclusion qu'on puisse tirer, c'est que le cercle de départ de la coupole a été bâti. Quant à la calotte elle-même, on est réduit à des hypothèses. Pourtant, on peut pencher vers la thèse de Testut : la non-construction de la calotte prévue et préparée, et son remplacement par des voûtes angevines. Celles-ci permettaient une sérieuse économie de matériaux. En effet, si l'on prend le schéma d'une coupole du type de Cahors (photo n° 4) et aussi de la plupart de nos coupoles périgourdines, on voit sur la coupe diagonale, établie par R. Rey <sup>17</sup>, la ligne direc-



R. R.

N° 4. — SCHEMA DE LA COUPOLE DU TYPE DE CAHORS  
(Coupe diagonale)

trice d'un arc brisé, qui pourrait être le profil d'une voûte angevine. Mais nous précisons bien qu'il ne s'agit là que d'une hypothèse et que, en conséquence, à la question : l'église de Saint-Avit a-t-elle eu des coupoles ? », nous ne pouvons que répondre : elle a eu des pendentifs rachetant le carré, qui ont permis de bâtir le cercle de départ des calottes, mais on ne peut affirmer avec certitude que celles-ci aient été lancées.

16. Le parallélisme des moëllons, pour chacun des voûtains, apparaissait déjà nettement sur la photo n° 3, prise en 1970, au moins dans les endroits dénudés par la chute de l'enduit. On le repérait déjà sur des photos prises vers 1920 pour la photothèque de Marburg (n° 77.126 et 41.352 sq.).

17. R. REY, *La cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine* (Cahors, 1925), p. 48.

Ajoutons que le changement de parti, pour passer de la coupole à la voûte d'ogives, posait au maître d'œuvre et aux tailleurs de pierre de difficiles problèmes de stéréotomie. Peut-être alors a-t-on creusé les pendentifs pour y greffer, « à la demande », des nervures d'ogives, les premières assises des pendentifs devenant alors les premiers voussoirs des voûtains gothiques. Il fallait alors reprendre les assises supérieures des pendentifs et aussi retailler les grands arcs porteurs, qui devaient sans doute participer à la courbure des pendentifs. Enfin, il semble, d'après les photographies n<sup>os</sup> 1 et 2, que le cercle de base prévu pour recevoir, en retrait, la calotte, ait alors été utilisé comme une sorte de relais pour soulager les nervures d'ogives et les aider à porter l'énorme poids des voûtes (composées de quartiers grossièrement appareillés, ayant une surface moyenne de  $35 \times 15$ , pour une queue de 20 à 25 cm).

La poursuite des travaux permettra sans doute de découvrir d'autres renseignements. En attendant, un sondage dans le chemisage de la pile Sud a révélé, à l'intérieur de celle-ci, l'existence d'un escalier en vis, aux marches très peu usées, accessible par une porte très simple, percée sur la face Est de la pile et permettant autrefois de gagner la galerie de circulation (à la hauteur de la naissance des grands arcs), puis l'extrados des voûtes. Ajoutons que nous avons, il y a longtemps, été intrigué par le débouché de cet escalier sur les voûtes, mais que nous n'avions pas osé descendre dans ce puits noir, dont nous n'étions pas sûr qu'il fût un escalier, sa partie supérieure étant ruiniforme. A la réflexion, la non-usure de l'escalier en vis signifie qu'il n'a pas servi longtemps, et que l'effondrement de la pile s'est produit très vite, peut-être au moment même du lancement des calottes, ce qui aurait décidé le maître d'œuvre à abandonner le parti des coupoles pour celui des voûtes d'ogives.

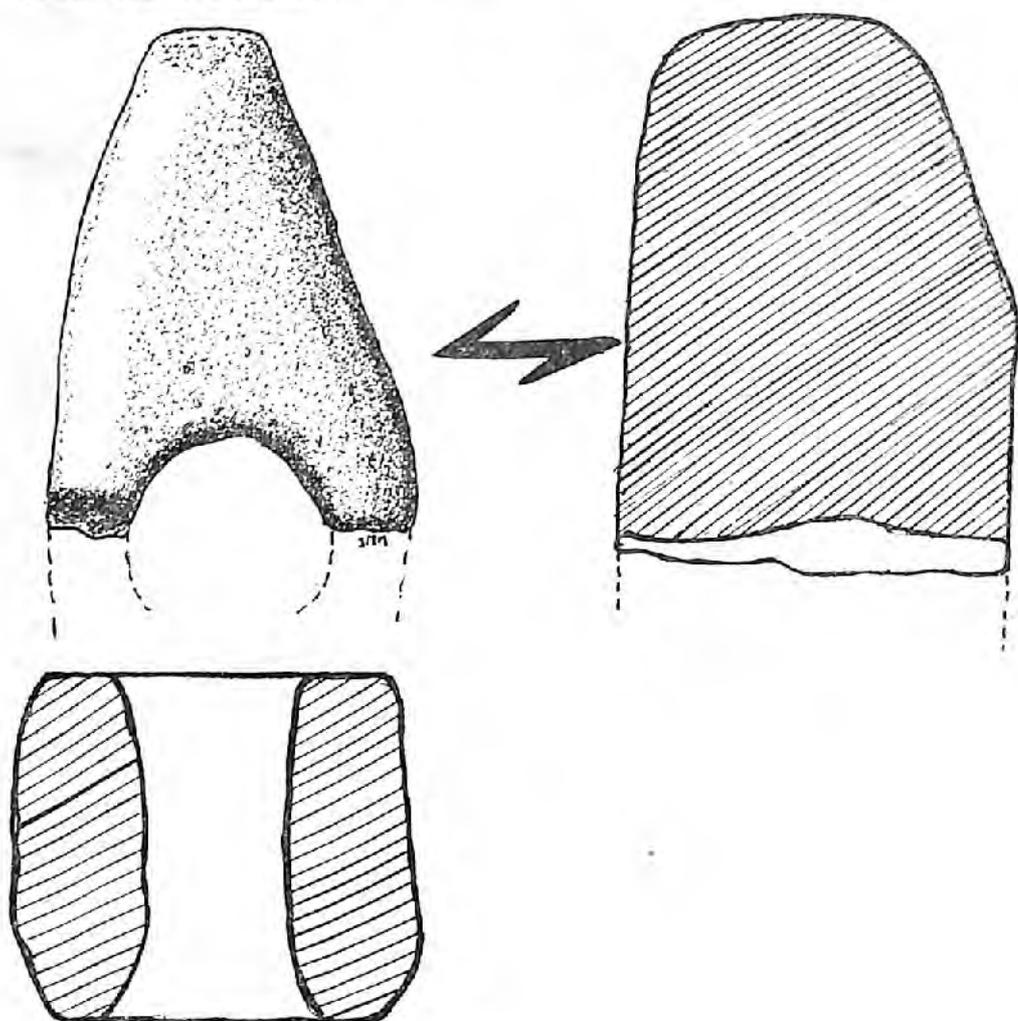
Jean SECRET et Paul FITTE.

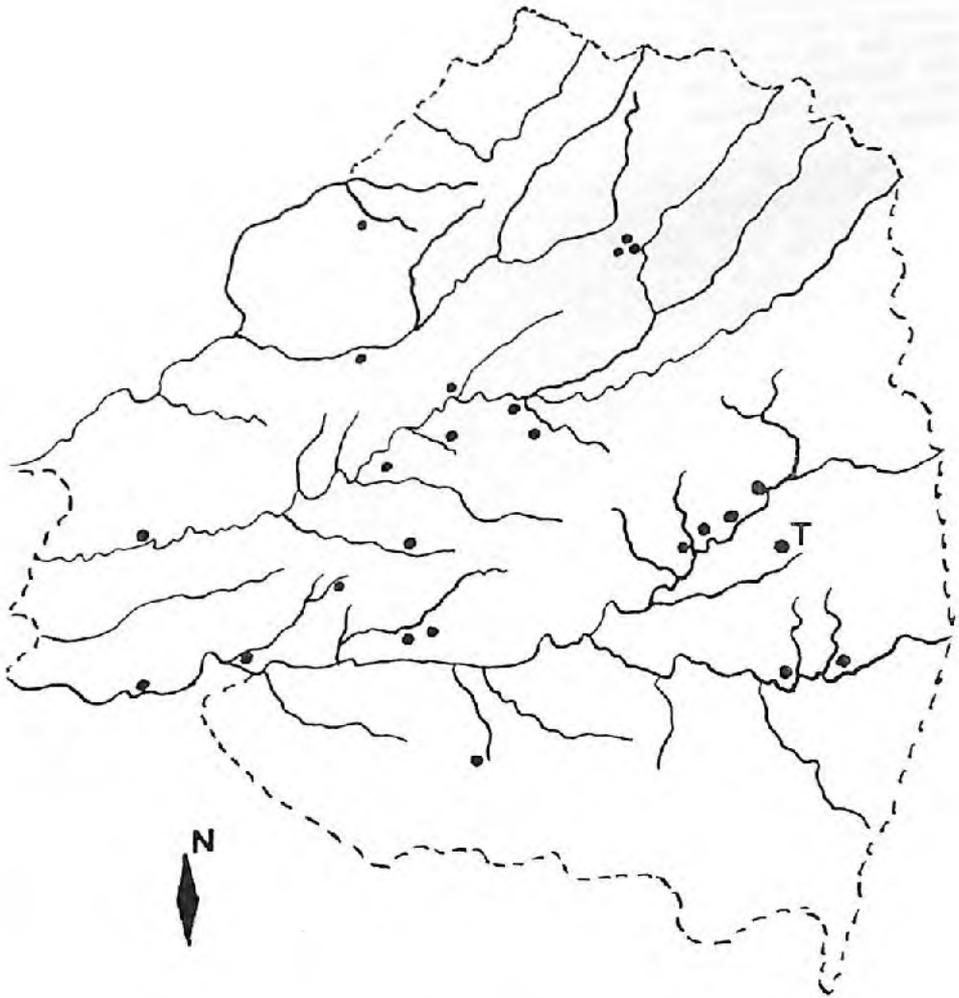
**VARIA**

## **Une nouvelle hache perforée découverte à Tamniès**

---

L'objet que nous présentons ici a été découvert en 1978 par M. Larnaudie au lieu-dit la Catie, dans une vigne de sa propriété située à flanc de coteau, sur la commune de Tamniès. Il s'agit d'un fragment de hache perforée de grande taille, très épaisse.





Carte de répartition des instruments perforés en Dordogne.  
(J.M.M. d'après A. Roussot).

Dimensions : longueur : 74 mm ; largeur maximale : 50 mm ; épaisseur au niveau de la perforation : 49 mm.

La perforation légèrement biconique mesure 19 mm de diamètre au milieu et respectivement 21 mm à la face supérieure et 23 mm à la face inférieure ; la cassure présente à ce niveau est ancienne et patinée. Les quelques stries visibles sur le corps de la hache sont vraisemblablement dues aux instruments aratoires lors du séjour de l'objet dans la terre. Cette hache asymétrique a été façonnée dans une roche microcristalline de couleur sombre à grains moyens avec quelques cristaux brillants et noirs noyés dans une pâte plus claire.

Cet objet se rapproche par ses dimensions d'un instrument découvert à Saint-Antoine-de-Breuilh, déposé au musée de Libourne, et signalé par Coffyn (1) et Roussot (2). Il n'est pas possible, à l'appui du fragment que nous possédons, de déterminer avec certitude l'appartenance à tel ou tel type d'instrument perforé, cependant la partie en notre possession allant plutôt vers un arrondissement de l'extrémité, il est difficile d'y voir une bipenne.

Ce nouvel instrument vient s'ajouter au recensement effectué pour la Dordogne par Alain Roussot et porte ainsi à 25 le total des objets perforés connus à ce jour dans le département (voir plan où notre hache de Tamniès est notée « T ») ; le bassin de la Vézère quant à lui, avec cinq objets découverts (Manaurie, Plazac, Thonac, Montignac, Tamniès), semble, hormis la découverte de Manaurie, présenter une tendance à l'éloignement de la région directe des Eyzies.

Nous tenons à remercier M. Castanet pour l'aide qu'il nous a fournie quant à la connaissance de l'objet et MM. Larnaudie pour les précisions qu'ils nous apportées concernant les circonstances de la découverte.

Jean-Michel MORMONE.



1. COFFYN (A.), Les Instruments perforés du musée de Libourne, *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, t. 59 (1962), pp. 35-42, 3 fig.
2. ROUSSOT (A.), Instruments perforés de la Dordogne, *B.S.H.A.P.*, t. XCIX (1972), pp. 107-135.

# La Bibliothèque - Musée de Périgueux et les Monographies Raguenet

---

En 1973, puis encore en 1978, me fut proposé l'achat de dix plans d'architecture, dressés par l'architecte limousin Planckaert, à l'occasion du concours ouvert par la Ville de Périgueux, en 1894, pour l'édification d'un bâtiment destiné à abriter le Musée du Périgord et la Bibliothèque municipale. Ils en figurent différents aspects (coupes, élévations, façades, etc...) exécutés en grands formats, à l'encre de Chine, lavis et aquarelle. Le prix demandé parut d'autant plus élevé que la ville aurait dû rester peut-être propriétaire de ces plans à la suite du concours où ils avaient été primés et retenus. La transaction ne put donc se faire, à mon vif regret.

Or, à la fin de l'année dernière, on m'a offert, à un prix très raisonnable, le document que j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui et qui, semble-t-il, était inconnu à Périgueux. Il s'agit du 138<sup>e</sup> numéro des **Monographies de bâtiments modernes**, de A. Raguenet (publication mensuelle éditée à Paris par E. Ducher). Son intérêt est de présenter en 8 pages, numérotées de 9 à 16 (format 28 x 37 cm.) les éléments caractéristiques du projet de Planckaert adopté le 5 avril 1894 et modifié par allègement du décor en cours de réalisation. Selon le vendeur, M. Daniel, « collectionneur de vieux documents à Nantes », cette publication daterait de 1896. Mais on peut se demander s'il ne faut pas la rajeunir de quelques années. En effet, les travaux commencés en 1895 (la première pierre fut posée par le président Félix Faure), ne pouvaient être achevés l'année suivante. Or, c'est au passé que le commentaire de la page 14 évoque la construction, les frais et les aménagements.

Si on compare les planches de cette monographie avec les plans initiaux conservés aux Archives départementales, sous la cote 12 O, on constate des différences notables dans le sens de la simplification et de l'économie. Une seule planche, pp. 12-13, figurant **la vue d'ensemble des façades des deux édifices**, est conforme au projet de 1894 (plan 4 aux Archives départementales). C'est la plus remarquable. Si la silhouette générale correspond à celle que nous connaissons, le décor prévu était beaucoup plus riche : deux statues monumentales devaient être posées sur les dés encadrant le grand escalier d'accès ; une longue crête ajourée somrait l'arête du toit de la façade principale, des fleurons très moulurés couronnaient la Bibliothèque et les pignons du Musée. Remarquons en passant, bien que ce ne soit qu'un détail, que sur le bandeau surmontant le portail, on devait graver « Peinture - Archéologie - Sculpture » et non « Musée du Périgord ». Seules les grilles du portail ont été exécutées conformément au projet de 1894. Elles ne figurent pas sur les autres planches.

L'explication de ces restrictions de décor peut être trouvée, indirectement, dans le bref commentaire de la page 14 : « Les fondations furent très coûteuses car on trouva un terrain marnoux et argileux qui obligea de descendre jusqu'à 8 ou 9 mètres de profondeur... Les travaux se sont élevés à la somme de 415.000 F. » C'était une somme considérable : rappelons qu'en 1893, le Conseil

général avait voté une somme de 80.000 F pour participation à la construction du Musée.

J'ai appris par le même texte que le sculpteur était un Périgourdin, du nom de Romey, dont je n'ai trouvé mention nulle part ailleurs.

Les autres planches ne nous apprennent pas grand' chose. On y reconnaît l'aspect familier du Musée-Bibliothèque. Signalons sur le plan (p. 10) qu'une fontaine était prévue au milieu du cloître. Elle n'a jamais vu le jour. La décoration à caissons de la coupole du vestibule de la Bibliothèque (p. 13) a, elle aussi, été réduite.

Tout cela, sans doute, n'est pas d'une importance capitale. Mais enfin, qui savait que la Bibliothèque-Musée de Périgueux avait eu les honneurs d'une monographie ? A-t-elle été suscitée par Planckaert ? Cela semble assez vraisemblable car son nom apparaît à toutes les pages. En outre, en dehors de lui, seul un Périgourdin aurait pu en être l'initiateur et, dans ce cas, on l'aurait su plus tôt.

Michel SOUBEYRAN.

---

## PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu .....	30
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud .....	35
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932. 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible) .....	5
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux .....	25
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery .....	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX <sup>e</sup> siècle, par Fournier de Laurière .....	40
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet .....	35
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. (tome II épuisé) .....	25
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Laviolle, 1 brochure .....	5
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet .....	30
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960) .....	35
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin) .....	50
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier .....	20
Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq .....	40
Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret .....	15
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret .....	30
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart .....	10
Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par J. Secret .....	25
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés .....	200
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon .....	100
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés .....	150

### On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette .....	25
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire .....	15
Le ministre Pierre Magne, par Joseph Durieux, 2 vol. ....	100

**CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES A LA SOCIÉTÉ**

Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.